

# JOURNAL D'UN ÉMIGRÉ SÉNONAIS

CHARLES-OCTAVE BOUVYER

SA FAMILLE — SES SOUVENIRS — SES MALHEURS

(1755 - 1837)

---

Au nombre des visiteurs qui lui avaient fait l'honneur de répondre à son invitation, et de venir fêter avec elle ses noces d'or, au mois de juin 1894, la Société archéologique de Sens a été heureuse de voir le délégué de la Touraine, M. Edgar Bouvyer, qu'elle s'est empressée d'admettre dans son sein, en qualité de membre titulaire non résidant.

M. Bouvyer est en effet un Sénonais de race, justement fier de se rattacher à notre sol par une généalogie quatre fois séculaire, où le nom même de Jean Cousin jette son brillant reflet sur d'autres noms, moins illustres peut-être, mais fort connus de la plupart de ses compatriotes. On a remarqué et beaucoup entouré dans la salle du Congrès, cinq précieux portraits de famille, qu'il avait eu la gracieuseté d'apporter avec lui, comme des monuments traditionnels du talent du grand peintre sénonais (1).

J'appris incidemment que M. Bouvyer avait entre les

(1) Voir la description de ces tableaux, *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome XVII, p. 2, 3, 4, note. — Cf. *Mém. de Bouvyer*, p. 683 et suiv.



CHARLES-OCTAVE BOUVYER

Lieutenant aux chasseurs à cheval de la Garde Nationale de Sens, en 1789.

Aide-de-camp du colonel Marquis de Chambonas. — Émigré.

1758 - 1837

*D'après un pastel de Weyler. - 1790*

maines des notes manuscrites sur l'époque révolutionnaire. La Société de Tours l'avait engagé à les publier, mais il avait différé. Ces notes, écrites par son bisaïeul, étaient empreintes du plus vif amour du sol natal, et, sans avoir la moindre velléité de dire avec le poète : *Barbarus has segetes!* il pensa avec raison que ces fleurs toutes simples devaient éclore aux champs de la Sénonie, qui les avaient portées. Elles eussent été dépayées au jardin de Touraine, assez riche et fertile, par ailleurs, pour ne pas nous envier cette petite préférence.

« Nous sommes heureux, m'écrivait mon correspondant, du retard mis à suivre ce conseil, puisque, par votre intermédiaire, c'est à la Société archéologique de Sens que nous allons pour la première fois les faire connaître. »

Je n'avais reçu pourtant que quelques extraits. Lorsque craignant d'altérer, contre notre gré, la forme ou le fond de la pensée de son bisaïeul, M. Bouvyer eut la délicatesse de nous communiquer la totalité de ses manuscrits. Ce n'est pas assez dire ; car pour enrichir plus sûrement nos archives, notre courageux collègue n'hésita pas à en exécuter la copie intégrale. Il ne pouvait payer plus largement sa bienvenue parmi nous ; la Société appréciera encore mieux son dévouement, quand elle saura qu'il nous a envoyé successivement deux registres, grand format : l'un de 394 pages et l'autre de 324, soit un total de 718 pages de texte transcrit de sa main, entièrement et avec le plus grand soin.

Ces deux gros volumes portent le titre suivant :

COPIE DES MÉMOIRES HISTORIQUES OU JOURNAL DE LA  
VIE DE CHARLES-OCTAVE BOUVYER :

« 1<sup>o</sup> Depuis son émigration en 1791, jusqu'à un voyage à Paris, en novembre 1813; 2<sup>o</sup> depuis son retour à Hambourg, jusqu'à sa rentrée définitive en France, en 1819; 3<sup>o</sup> depuis la fixation de sa résidence à Vouvray près Tours, jusqu'en 1831. »

En réalité, nous avons affaire au *Journal d'un Sénonais*; mais l'auteur avait peut-être rêvé de mémoires et de grande histoire, et c'est pourquoi le titre est double. Il se souvenait de son ancêtre du XVII<sup>e</sup> siècle, ce Claude Bouvyer, d'abord échevin en 1679, procureur-comptable de la ville en 1682, puis chef de la juridiction consulaire, et « qui coopéra, dit-il, dans ses moments de loisir, avec ses amis intimes, MM. Jean le Riche, chanoine, et son frère Paul le Riche, préchantre, à la compilation du manuscrit in-folio, que je possède en plus grande partie, sur l'histoire de Sens (1). »

Quel Sénonais ne se pique un peu d'histoire! Habitant d'un pays mêlé à de grands événements, en contact journalier avec des prélats grands seigneurs, il voit grand lui-même, et veut parler à la postérité. S'il n'est pas chroniqueur, comme Odoranne, Clarius, Cottron ou Mathoud, il sera anecdotier comme Tarbé ou Mauclerc, ou encore il fera son journal comme Bouvyer, écrivant

(1) *Mémoires*, t. II, p. 617. — L'auteur ajoute que plusieurs cahiers avaient été distraits, lors du séquestre et de la dispersion de sa bibliothèque en 1792. Cet ouvrage est aujourd'hui perdu, et l'on craint qu'il n'ait été brûlé avec des papiers sans valeur, après le décès de M. Charles-Octave Bouvyer.

d'instinct, sinon pour le public, du moins pour les siens, recueillant une à une les paillettes, dont quelqu'un composera le fleuron de la couronne murale de sa patrie, et les déposant modestement dans un tiroir discret.

Elles étaient là, ces feuilles écrites au jour le jour, et dans tout le négligé de l'intimité, quand j'ai eu soudain l'idée de les présenter à notre Société. Elles avaient près de cent ans ; à cet âge on a quelque droit à la prolixité, on est dispensé de la mode du jour ; je ne sais même si le lecteur ne s'attend pas volontiers à une pointe d'aimable radotage, qui sied si bien aux aïeux. En ce temps, nous avons horreur du convenu ; on doit tout voir, tout savoir ; l'inédit, c'est d'entrer chez les gens quand ils ont consigné leur porte et de les « interviewer » sans miséricorde, dans le premier saisissement de leur surprise. J'espère que notre émigré, très vif sur les nouveautés, nous pardonnera celle-ci, et que, par amour du temps passé, il nous contera de lui-même, en souriant et sans quitter ses pantoufles, les aventures qu'il avait consignées pour ses seuls petits-enfants.

## I

Charles-Octave Bouvyer était né à Sens, le 25 mars 1755. Son père Claude-Charles Bouvyer, avait renoncé à la profession commerciale, honorablement exercée par ses parents, pour entrer dans l'administration des domaines, sous l'égide de M. Pelée de Chenouveau, receveur à Sens et conseiller au bailliage ; il avait ensuite épousé une jeune héritière, M<sup>lle</sup> Madeleine-Simone de Saint-Pierre, qui lui avait procuré la survivance de la Recette générale des grandes Gabelles de Sens.

Le premier de son nom, d'après une tradition domestique soigneusement entretenue, était un *écuyer* anglais, Jehan Bowyer, *esquire*, que la grande marée de la guerre de cent ans avait jeté comme une épave, sur le fief de Monthard près Soucy, de 1420 à 1430. Il y avait fait souche, soit qu'il eût acquis le manoir, soit qu'il l'eût reçu en dot de Jacqueline d'Autun, Sénonaise, qu'il avait épousée (1). Ses descendants pressés peut-être par la nécessité, ne tardèrent pas à déroger en entrant dans le commerce. Estienne I<sup>er</sup> Bouvyer, son propre petit-fils s'étant en effet adonné aux sciences naturelles, se mit à exploiter et transmit héréditairement à ses enfants, une officine d'apothicaire à Sens. La ville n'en compta longtemps que deux (2); cette profession devait donc être fort lucrative; mais Estienne avait ainsi perdu les avantages nobiliaires attachés à la possession de la terre et seigneurie de Monthard (3).

Les Bouvyer n'en conservèrent pas moins un rang distingué par les alliances qu'il contractèrent et cer-

(1) Voyez *Mémoires*, p. 794. Le fief de Monthard, situé à deux lieues de Sens, sur la paroisse de Soucy, passa plus tard dans la famille Fauvelot du Toc, puis par une alliance dans celle des de Bonnairo. *Vid. infra*. — Voir aussi, sur la famille d'Autun, qui subsista jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, *Mémoires*, p. 671, *Alliances*.

(2) *Ibid.*, p. 609.

(3) *Ibid.* p. 596. Les manans et habitans de la ville et commune de Sens pouvoient autrefois « tenir fiefs et héritages nobles, sans qu'ils puissent être contraints en vuidier leurs mains, ni par raison d'iceux payer au Roi finance. » Mais les rois ayant abrogé ce privilège par plusieurs déclarations, les roturiers de Sens furent astreints dans la suite, comme ceux de Paris à payer, pour leurs fiefs, aux fermiers du Roi, tous les vingt ans, et à chaque mutation, une année du revenu de ces fiefs et les dix sous pour livre. — *Coutume de Sens*, par PELÉE DE CHENOUTEAU, p. 421.

taines fonctions qu'ils remplirent avec mérite (1).

C'est ainsi que Jehan II Bouvyer, né vers 1510 et frère d'Estienne, fut curé de Soucy, puis chanoine de l'autel Notre-Dame, à Sens (2). Il fit don à cet autel (11 mai 1554) de belles colonnes de cuivre qui l'ornèrent pendant deux siècles.

Le zélé chanoine fonda ensuite, à perpétuité, dans la même église cathédrale, la messe quotidienne de 7 heures, puis la grand'messe précédée d'une procession que le chapitre devait célébrer le 2 juillet, fête de la Visitation, à l'église de Notre-Dame-du-Charnier. A partir de 1577, date à laquelle Notre-Dame-du-Charnier avait été mise hors de service par les ravages des huguenots, cette fonction eut lieu à l'église des Célestins. Le chapitre avait ratifié ces deux fondations par ses actes des 30 avril 1561 et 12 novembre 1562. — Enfin, le 22 mars 1576, le même « Jehan Bouvyer, chanoine de l'église Monsieur Saint-Etienne de Sens, mù et touché du Saint-Esprit et en commémoration du jour et feste de Pentecôte qu'il descendit sur les apôtres de Notre-Seigneur, » fonda à perpétuité la procession solennelle, qui se faisait ce même jour dans l'intérieur de la cathédrale, avec un cierge pour chacun des membres du clergé et des corps de la ville qui y assistaient, et de plus une distribution de 6 sols à chaque chanoine et au représentant du fondateur.

(1) La généalogie et les portraits de la famille Bouvyer ont été publiés par M. Ambroise Firmin Didot dans son *Etude sur Jean Cousin*, p. 34 et suiv. Paris, Didot, 1872.

(2) *Mém.*, p. 598, voyez quelques détails intéressants sur cette branche du chapitre de Sens.

Elle avait lieu à 7 heures du soir et ne prit fin qu'à la Révolution. On la sonnait « avec toutes les cloches « tant de la vieille que de la nouvelle tour. Les « délégués des vénérables doyen et chapitre de cette « Eglise se portant forts pour eux et acceptants en « leurs noms et sous leur bon plaisir, avec promesse « de leur faire ratifier, furent : nobles et scientifiques « personnes Maistre Toussaints Dumont, précentre, « Guillaume Fauvelet, archidiacre de Melun et Jehan « de Challemaison, tous chanoines de l'église Monsieur « Saint-Etienne de Sens (1). »

La munificence du bon chanoine Jehan ne s'arrêta pas là. En 1584, il ordonna de refaire à neuf et en argent, à ses frais, la châsse dite des *quarante martyrs*, qui n'était que de cuivre et se trouvait délabrée. Mais la mort ne lui permit pas de voir ce dernier témoignage de sa piété envers les saints; toutefois, elle ne le surprit pas; quand, le 15 avril 1585, il s'éteignit à l'âge de soixante-quinze ans, plein de jours et de mérites, il avait pris soin de fonder à la cathédrale et à perpétuité, une grand'messe anniversaire pour le repos de son âme. Il avait exercé son canonicat pendant quarante ans et en avait employé presque tous les revenus en bonnes œuvres pour son ancienne paroisse et pour l'utilité de sa corporation. Il fut inhumé, sur sa demande, devant la grille de la chapelle Notre-Dame, à laquelle il était attaché beaucoup plus encore par sa dévotion particulière que par son service canonial.

(1) P. 600. — L'auteur dit qu'il possède une copie authentique des actes capitulaires des 16, 17 et 22 mars 1576 et 15 avril 1577, fort curieuse en ce qu'elle donne la composition exacte du chapitre à cette époque.



Sa tombe était modeste, on l'enleva lors de la réfection du pavage de la cathédrale en 1769, et M. Gigot de Boisbernier, archidiacre, la remplaça par l'inscription que l'on voit aujourd'hui, à la même place, sur un carreau de marbre noir (1) :

JOHANNES BOUVYER

CAN. B. M.

OB. 15 AP. 1585.

· Sa physionomie nous a été conservée par l'un des portraits, dont nous avons parlé en commençant cette étude et que la tradition attribue à Jean Cousin, son beau-frère. La belle châsse dont il était le donateur ne put être présentée au chapitre que le 1<sup>er</sup> juin 1585, six semaines après son décès, par Estienne II, son neveu. Elle fut désormais portée à toutes les processions extérieures.

« Le 1<sup>er</sup> juin 1585, disent à ce sujet les registres capitulaires, M. Estienne Bouvyer, neveu de M. Jehan Bouvyer, chanoine de cette église fit apporter au chapitre, une belle châsse d'argent, qu'il a fait faire par un orfèvre, nommé Christophe Marcillat pour y mettre les reliques de la châsse des martyrs qui étoit en mauvais état, et la translation des reliques se fit le 7 septembre 1585 par M<sup>sr</sup> de Cheffontaine, archevêque de Césarée, suffragant de M<sup>sr</sup> le cardinal de Pellevé, archevêque de Sens (2). »

(1) C. f. Inscriptions de l'anc. diocèse de Sens, par Paul Quesvers et Henri Stein. (Paris, Picard, 1807). Inscription de Jean Bouvier, p. 575. — *Ibid*, sur Marie Bouvier, femme de Jean Cousin, p. 432.

(2) Voici la description qu'en donne l'auteur de nos *Mémoires*. « Elle étoit longue d'environ 2 pieds et large de 15 à 18 pouces; en forme de tombeau ou plutôt d'une petite maison à comble et à pignons et d'un assez

Nous avons signalé, au début de cette étude, l'alliance des Bouvyer avec la famille du célèbre peintre Jean Cousin.

Cette alliance aurait été double, si nos mémoires sont bien informés. Sans entrer dans la question délicate de la généalogie de Jean Cousin, nous constatons que notre auteur déclare que Marie Bouvyer, sœur consanguine du bon chanoine, et née à Soucy vers 1515, aurait épousé, vers 1537, le grand peintre déjà veuf deux fois (1). En outre, son neveu Estienne II Bouvyer, apothicaire à Sens, avait épousé le 5 septembre 1552, Marie Cousin, fille de Jean Cousin et de Christine Rousseau, sa seconde

bon travail. Quoique d'argent, elle portoit l'inscription : *Theca quadraginta martyrum*, sur une petite plaque de cuivre qui y avoit sans doute été conservé exprès de l'ancienne. Jehan y étoit représenté à un des bouts de la châsse, en bas-relief, en habit de chanoine, avec le surplis et l'aumusse et à genoux aux pieds de sainte Elysabeth. Au-dessous de lui étoit un cartouche ovale contenant un bœuf passant, aussi en relief; ensuite les deux inscriptions suivantes :

† *Monsieur Jehan Bouvyer, chanoine, natif de Soucy, a fait faire et donné cette châsse = 1584 = Priez Dieu pour lui.* »

*Présentée par Estienne Bouvyer son neveu le 1<sup>er</sup> jour de juin 1585.*

L'autre bout et les deux grands côtés étoient ornés de ciselures et de divers bas-reliefs. Sur un de ces derniers étoient gravées ses armes dans un cartouche; » — armes qu'il ne faut pas confondre avec le bœuf symbolique, mentionné plus haut.

Elles étoient, dit notre auteur : « d'azur à la tête de bœuf décharnée et sans cornes, surmontée de deux épis de bled, chacun issant des yeux et recourbés en sautoir, et l'étoile en cœur (ou en abîme), le tout d'or. Pour cimier, un casque d'argent de côté et grillé de même.

Cette châsse fut détruite en 1793, par les révolutionnaires, lors de la saisie du trésor de la cathédrale par la nation.

(1) Voy. Bulletin de la Soc. archéol. de Sens, *Notice hist. sur Jean Cousin*, par Délégrand, t. X, p. 103 et suiv.; du même auteur, *Jean Cousin et ses alliances*, t. XII, p. 83 et suiv. — Voyez aussi même Bulletin, t. XI, p. 67, date du troisième mariage de Jean Cousin.

femme. Marie Cousin avait sans doute apporté en dot à son mari, le fief des *Grosses Pierres*, car Estienne II est qualifié, dans un arrêt du Parlement du 29 août 1626, « seigneur de Monthard, du Pavillon, de Jouancy, de Soucy et sieur des Grosses-Pierres (1). » Il était en outre, receveur du grenier à sel de Sens. Mais la continuation du commerce paternel lui fit perdre irrévocablement la noblesse (2). Son nom se trouve mêlé à la découverte de l'enfant pétrifié, sur lequel on a publié une curieuse relation en 1582 (3). Le célèbre médecin Alliboust (4), son ami intime, l'employa à l'autopsie de la femme Colombe Chatry, dans le corps de laquelle on trouva ce phénomène extraordinaire.

Malgré cette grande aisance apparente, la ruine ne tarda pas à entrer dans la maison d'Estienne II. Il s'était fait huguenot et sa maison avait été pillée en 1562, par la populace irritée contre les protestants. Il avait cédé sa charge de receveur du grenier à sel à son neveu par alliance Ezéchiel Boucher, mari de sa nièce Rachel Bouvyer, protestante comme lui. Il avait eu l'imprudence de le cautionner; celui-ci s'endetta gravement et le malheureux Estienne II fut obligé d'aliéner le manoir de Monthard (5) pour satisfaire les

(1) C. F. *Bulletin de la Soc. archéol. de Sens*, t. XVIII. *Notice histor. sur Ru-Couvert*, par Maurice Roy.

(2) *Mém.*, p. 609.

(3) V. *Portentosum lithopoedium. Sens. Savine*, 1582. Traduit par Siméon de Provençères, sous le titre du *Prodigieux enfant pétrifié de la ville de Sens*.

(4) Alliboust déjà renommé à Sens, devint premier médecin de Henri IV.

(5) Monthard fut acheté par Christophe-Guillaume, sr de Richebourg, conseiller au bailliage de Sens.

créanciers, qui firent vendre, après sa mort, le reste de ses biens.

Le protestantisme n'avait pas réussi à Estienne ; on peut supposer qu'il l'abjura dans la suite, puisqu'il se chargea de présenter au chapitre le 1<sup>er</sup> juin 1585, la châsse dite des *quarante-martyrs*. Ses descendants furent tous de bons et fidèles catholiques.

Par un contraste complet, qui explique le trouble profond de la société à cette époque, le frère aîné d'Estienne, Simon Bouvyer suivait une voie toute opposée et se donnait tout entier au parti de la Ligue. Quand les Sénonais résolurent d'adhérer chacun dans leurs quartiers respectifs à la Sainte-Union, Simon signa l'acte de son sang (1). A l'approche des troupes d'Henri IV, qui venait assiéger la ville, il quitta Mont-hard (2) et se jeta dans Sens pour se mettre aux ordres de Jacques de Harlay de Champvallon, capitaine pour la Ligue. Il fut de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à la reddition de la place, monta sur le rempart et se trouva au nombre des quatorze notables qui périrent bravement, en faisant leur devoir, le 1<sup>er</sup> mai 1590, à l'attaque principale que le roi dirigeait contre « une tour de la porte Formeau. » On ne sait s'il fut tué d'un coup de fauconneau ou écrasé sous l'éboulement de la

(1) L'acte du quartier Saint-Maurice était daté du 26 août 1592. Il portait environ 300 signatures. L'auteur dit l'avoir vu. Cette pièce appartenait à M. Polée de Saint-Maurice qui l'avait prêtée à M. Hardy, conseiller en l'élection, pour l'aider à écrire une histoire de Sens (p. 606).

(2) Il possédait, en effet, le manoir comme aîné. Ce ne fut qu'après sa mort que ses fiefs passèrent par ordre de primogéniture à son frère puîné Estienne II, à défaut d'hoirs mâles. Telle est du moins la conjecture de l'auteur.

tour. Devant cette belle résistance, le Béarnais renonça à prendre la ville d'assaut et leva le siège le lendemain pour retourner devant Paris.

Comme pour accentuer encore les divisions intestines de ce temps de discordes, la femme du courageux li-gueur, Jeanne Ferrand, professait ouvertement le parti de la Réforme et élevait, sous ses yeux même, dans l'hérésie, sa fille Rachel. L'enfant n'avait que dix ans à la mort de son père. Un peu plus tard, nous l'avons déjà dit, on lui fit épouser un calviniste comme elle, cet Ezéchiel Boucher, par lequel la ruine entra dans la famille.

On peut voir, par ces détails, avec quelle rapidité les doctrines nouvelles se seraient insinuées dans la vieille ville métropolitaine si une réaction violente n'avait tout d'abord découragé le zèle des prédicants. L'ambition de parvenir et l'orgueil de l'esprit se trouvaient à ce moment surexcités au plus haut point dans la classe moyenne par la passion de l'érudition. La découverte de l'imprimerie, en jetant à tous, sans préparation, les immenses ressources de l'antiquité, avait produit un déclassément subit des intelligences. La science traînait après soi le libre examen, le goût de l'indépendance et la corruption de la civilisation païenne, qu'on était si fier d'avoir découverte. Tous les hommes qui s'occupaient de sciences naturelles, d'hellénisme ou plus généralement d'humanités, étaient exposés à la première contagion de l'hérésie. Or, les apothicaires du xvi<sup>e</sup> siècle jouissaient de la plupart des prérogatives du corps médical ; ils usaient habituellement des langues anciennes ; ils faisaient de la chimie comme le grand Bernard

Palissy, qui se montra si obstiné huguenot, et avec les propriétés des métaux ou des corps, voire avec la composition de la thériaque et la conjonction des astres, ils étudiaient à fond la botanique. C'est ainsi que, dans son portrait (1), Estienne II s'était fait représenter un rameau d'arbuste à la main ; c'est ainsi, sans doute, qu'entraîné par l'exemple de sa belle-sœur et l'engouement du temps, gonflé peut-être par sa connaissance des sciences naturelles, il avait abandonné la religion de ses pères. On ne sait si Marie Cousin, sa femme, élevée dans le monde inquiet des artistes, avait aussi renoncé à la foi catholique (2). Ils envoyèrent leur fils à diverses écoles de médecine, afin de lui permettre de continuer honorablement la profession paternelle, qu'embrassa après lui leur petit-fils Claude Bouvyer.

Claude étudiait la médecine à Montpellier, quand il fut rappelé à Sens par la mort de son père et obligé par cet événement de prendre la direction de l'officine. Il fut le dernier des cinq générations successives de sa famille qui, pendant plus de deux cents ans, avaient exercé la profession d'apothicaire. « Il s'y fit, comme on le lui avait prédit, tant de réputation que, pendant

(1) L'un de ceux qu'on attribue à Jean Cousin.

(2) Estienne II mourut, le 2 décembre 1612, à quatre-vingt-huit ans, et Marie Cousin, le 14 janvier 1626, soixante-quatorze ans après son mariage, dit notre auteur. Ils furent inhumés, à Sainte-Colombe du Carrouge, dans un caveau de famille. On a supposé que Jean Cousin, comme la plupart des artistes de son temps, avait incliné vers les idées nouvelles. Son historien, M. A. Firmin-Didot, ne partage pas cette conjecture. (Voy. *Etude sur Jean Cousin*, p. 8). Il ignorait toutefois les particularités que nous venons de raconter.

toute sa vie, la plupart de ses concitoyens le préférèrent aux médecins de son temps. »

Elu échevin en 1679 et 1681, ses avis et ses soins firent obtenir aux juges consuls un arrêt du Conseil (23 décembre 1679), ordonnant qu'à l'avenir ils rempliraient les charges de maire et échevins alternativement avec les officiers de robe longue, à peine de nullité des élections. En 1682, il fut nommé procureur comptable de la ville et, en 1683, chef de la juridiction consulaire, à laquelle il avait également rendu un service signalé, en obtenant du conseil d'Etat un autre arrêt contre M. Lhermitte, prévôt de Sens (26 août 1673). Cet arrêt donna lieu à l'article iv du titre XII de l'ordonnance consulaire et lui attira les éloges d'un auteur de droit contemporain (1).

A ces suffrages flatteurs, s'ajouta celui du roi Louis XIV, qui le commit, par lettres patentes (15 février 1693), pour exercer la charge de maire de Sens en attendant qu'un titulaire définitif en fit l'acquisition.

(1) « Tout le royaume est principalement redevable de cet arrêt de règlement et même de cet article de l'ordonnance, à la vigueur, à l'intelligence et à l'intrépidité de M. Bouvyer, marchand apothicaire, qui mérite d'autant plus de louanges et de reconnaissance qu'il avoit à lutter contre son juge ordinaire et naturel, homme spirituel, savant et de grand crédit, avec lequel il fut obligé, en présence de MM. les conseillers d'Etat, non seulement de discuter et de soutenir la matière en question, mais même de maintenir l'honneur des marchands. Ce qui ne lui doit pas être peu glorieux et avantageux, c'est qu'il a fait voir et juger par Nosseigneurs du Conseil que quand il n'y auroit que lui, il n'est pas vrai, ce qu'on vouloit leur persuader, que tous les marchands étoient des ignorants, sans lettres et sans instruction dans la langue latine. Aussi M. Bouvyer reçut-il dans cette audience autant d'applaudissements et de satisfaction que M. le prévôt y reçut de chagrin et de mécontentement. » (*Institutes*, par Jean JOUBEAU, Bourges, 1682.)

Cet office, créé par un édit du mois d'août précédent fut acheté, le 10 juin suivant, par maître Toussaint Marcelat, premier maire, par charge, de la ville (1).

La fille de Claude Bouvyer eut la satisfaction de réparer en partie les rigueurs du sort. Elle épousa M. Guillaume-Antoine Fauvelet du Toc, conseiller au bailliage; elle en eut un fils qui rentra par son mariage, en possession du vieux domaine patrimonial des Bouvyer, et prit dès lors le nom de Savinien-Blaise-Hilaire Fauvelet *de Monthard* (2).

A défaut de descendance mâle dans la branche aînée, représentée par Claude Bouvyer, la famille se continua par son neveu, Cosme Bouvyer, honnête négociant à Sens.

Cosme eut pour fils Claude-Octave, qui lui succéda dans sa maison de commerce et fut élu deux fois chef de la juridiction consulaire, en 1731 et 1745; échevin

(1) *Mém.*, p. 618.

(2) Hilaire Fauvelet, fils d'Antoine et de Romaine Bouvyer, épousa en 1735 une demoiselle Lefèvre, également fille d'un conseiller au bailliage, et héritière de la famille de Richebourg. Mademoiselle Lefèvre lui apporta en dot, le domaine de Monthard, que les Richebourg avaient jadis acquis des Bouvyer. De cette union, naquirent seulement deux filles : l'aînée, mariée à M. Larcher, premier avocat du roi, mourut jeune et sans enfants; la seconde, demeurée seule héritière, épousa M. de Bonnair, conseiller au bailliage. C'est ainsi que Monthard devint la propriété de la famille de Bonnair et, avec Monthard, la fameuse *Pandore* de Jean Cousin, tableau que les Bouvyer avaient sans doute laissé dans le manoir, lors de la vente du *xvi<sup>e</sup>* siècle.

« Il étoit probablement, dit Bouvyer, resté à Monthard, lors de la vente de ce fief par Estienne II Bouvyer à M. de Richebourg... Selon le rapport de divers auteurs, il étoit, en 1724, rue des Jacobins, dans la maison de Mademoiselle Lefèvre... Je l'ai vu pendant bien des années fort négligé et au-dessus de la porte de M. Fauvelet » (*Voy. Mém.*, p. 681 et 689, *passim.*)



en 1735; maire en 1754, et enfin notable en 1765 et les années suivantes. Il eut l'honneur, en sa qualité de maire, de se rendre à Pont-sur-Yonne, le 23 juin 1754, à la tête du corps de ville, afin d'y recevoir et d'y complimenter M<sup>gr</sup> Paul d'Albert de Luynes, qui fut intronisé le même jour à Sens comme archevêque. C'était un homme probe, pieux et bon, fort attaché au sol et aux chroniques locales. Un trait résume la religieuse simplicité de son cœur. Toute sa vie, il avait demandé de mourir le jour même où Jésus-Christ était monté au ciel; sa prière fut exaucée; il mourut le jour de l'Ascension 1776, octogénaire comme la plupart de ses aïeux.

## II

Claude-Octave était l'aïeul de l'auteur de nos mémoires. Nous avons vu plus haut comment Claude-Charles Bouvyer, son fils, renonçant au commerce, avait embrassé une carrière libérale, celle de l'administration des domaines, et comment, grâce à son mariage avec M<sup>lle</sup> de Saint-Pierre, il avait obtenu la place de receveur général des grandes gabelles de Sens (1). Dès 1756, il avait acheté de M. le marquis de Champignelles les magasins du grenier à sel, sis, rue de la Synagogue, à la place même où la tradition rapporte qu'aurait existé l'ancienne synagogue des juifs.

Etonnant effet de l'atavisme! Lui aussi avait la passion de l'histoire; il avait composé une chronique abrégée des archevêques de Sens.

(1) Cette place avait été occupée au xvi<sup>e</sup> siècle par deux de ses ancêtres, Estienne II Bouvyer et Ezéchiél Boucher, neveu de ce dernier.

Cependant la fortune était revenue peu à peu dans cette maison stable et modérée ; avec la fortune, le souci du rang des ancêtres. Ecuyer voulait dire noble, exempt de tailles et d'impôts personnels. La réintégration dans l'ordre de la noblesse, tel fut le but dominant du père de notre auteur. Mais Charles-Octave Bouvyer, le futur émigré, fut l'heureux fruit destiné à profiter de cette longue poussée de sève, que tant d'aïeux avaient alimentée d'obscur dévouement et de lointaine espérance.

La Révolution le trouva receveur général des fermes, grandes gabelles, par survivance, depuis 1777 ; écuyer, secrétaire du roi, maison couronne de France, près le conseil souverain d'Alsace, séant à Colmar. Cet office, acheté fort cher (80 000 francs) en 1782, lui avait procuré la noblesse en 1785, par la mort de son père, sur la tête duquel il avait été acquis. Grâce à la rapidité imprévue de la transmission, le récipiendaire fut quitte de tous frais et faux frais moyennant 5 à 6 000 francs. Le but atteint, il s'empressa de revendre la charge, prix coûtant, aux Pelée de Saint-Maurice (1), ses amis, qui s'en promettaient un même et heureux effet, mais en vain. La suppression de la vénalité des offices et de l'hérédité des charges anéantit d'un seul coup pour eux, avec cette ingénieuse et commode combinaison, les beaux rêves qu'elle abritait.

Par une coïncidence malheureuse, le nouveau gentilhomme venait précisément de réclamer des Etats généraux la suppression d'un certain nombre d'abus,

(1) M. Pelée de Saint-Maurice était fils de M. Pelée de Chenouveau, lequel avait acheté la charge sur la tête de son fils. En effet, la noblesse n'était acquise que par survivance, à la deuxième génération.

au nombre desquels il avait eu soin de mettre : la suppression de la vénalité des charges judiciaires ou municipales, demandant le concours pour les unes et l'élection pour les autres ; puis la suppression de la vénalité de l'anoblissement, « moins utile qu'onéreuse à l'Etat. » Il est vrai qu'il voulait une noblesse ouverte à tous les genres de service, même au commerce, et qu'il souhaitait une réforme équitable. Illusion ! La Constituante n'avait point de ces scrupules ; elle effaça, d'un même trait, vénalité et préalable indemnité, charges de judicature et charges de finances, y compris celles des grandes gabelles de France, laissant à la Convention le soin de supprimer les titulaires eux-mêmes... par la guillotine.

Le trop confiant réformateur avait proposé sa ruine.

Le mouvement de 1789, si fatal à la noblesse, trouva donc M. Octave Bouvyer dans toute son ardeur de néophyte. Il en fut étourdi et gravement dérouté. Tandis que l'ouragan terrible montait à l'horizon, lui, s'attachait avec plaisir à dissertar sur les avantages de la noblesse pour le soutien de l'Etat (1) ; il rédigeait un cahier de son *ordre* pour les Etats généraux (2) ; il s'absor-

(1) Je dois ici vous dire, et je viens de vous prouver, mes enfants, que ce n'est pas un vain et unique sentiment d'orgueil qui m'a porté à faire cette acquisition. Sans doute je fus flatté de ressaisir et de rendre à notre branche aînée la noblesse originare de notre famille, dont des circonstances malheureuses l'avoient fait déroger et je saisis avec empressement l'occasion qui m'en fournit les moyens et la possibilité. Ce désir fut juste, raisonnable, bien calculé et le fruit de mûres et sages réflexions. Cette sorte de réhabilitation étoit fondée sur les ordonnances de nos rois. (Suit une longue dissertation sur les avantages de la noblesse.) *Mém.* p. 651.

(2) Ce cahier, soumis par M. Bouvyer aux commissaires de l'ordre de la

bait dans son plan de réforme, et négligeait de regarder au delà de l'étroite enceinte de sa petite capitale. Il n'était pas seul dans son erreur ; en lui, nous pouvons voir le Sénonais d'ancien régime, content de peu, nourri de la moelle classique de son collège, passionné pour les cérémonies du culte, homme d'Eglise, qui ne doutait pas que les aspirations de la France ne se confondissent avec celles du *Tout-Sens* ecclésiastique. Dans ce monde fermé, chacun se reconnaissait une importance relative ; on ne rêvait que d'avoir une bonne place dans la procession prochaine et de marcher en ligne avec MM. du bailliage.

noblesse, est inséré dans ses mémoires, pages 555-564. Il s'étend surtout sur les matières fiscales, et traite, dans un esprit libéral, des principales réformes réclamées de la noblesse. Il demande la liberté de la presse, l'impôt progressif sur les chevaux de luxe et les domestiques, l'abandon des privilèges pécuniaires des nobles, sauf de légères réserves, par exemple on ce qui concerne l'exemption de la taille et le logement des gens de guerre. Naturellement, il est fort chaud pour le maintien des gabelles et propose seulement de diminuer le prix du sel. Il va loin pour le clergé : suppression de cet ordre, qui doit se fondre dans les deux autres, d'après le statut personnel de chacun de ses membres ; résidence des évêques ; leur exclusion absolue de la cour ; suppression du cumul des bénéfices ; réforme des moines ; les réunir dans un seul ordre utile et respecté

Périodicité triennale des Etats généraux ; l'impôt cesse d'être exigible sans cette condition « constitutionnelle et imprescriptible de la nation. » Défense aux députés de voter une augmentation d'impôts, si ce n'est sur « la démonstration arithmétique de la quotité du déficit et l'impossibilité de la réparer autrement. » Unité de lois, poids et mesures ; suppression des justices de campagne ; diminution des frais. Soins gratuits pour les indigents dans les villes et les campagnes, aux frais des provinces ; pompes à incendie, etc.

Inutile d'ajouter que ces idées ne sont pas personnelles, qu'elles sont énoncées d'une manière vague et théorique. L'auteur eût été fort embarrassé d'en faire l'application. Il n'en reçut pas moins beaucoup de félicitations.

De fait, M. Bouvyer ne manque pas de nous décrire les moindres cérémonies de sa cathédrale, et, dans son émigration, il a un souvenir ému pour cette belle procession de Notre-Dame du Charnier ou des Célestins, que les « exécrables jacobins » ont supprimée; il ne touchera plus, hélas! les 6 sols que le Chapitre était tenu de lui bailler de par un arrêt du Parlement, en sa qualité de représentant du chanoine Bouvyer, fondateur. Il note les reposoirs, les rues traversées. Il était là, sur tel pavé, quand on exhuma M<sup>sr</sup> Gaultier Cornut dans le chœur de la cathédrale; il date son journal des années des différents pontificats sénonais, et le signe fièrement de son prénom d'Octave, qu'il porte en souvenir de M<sup>sr</sup> Octave de Bellegarde, protecteur de l'un de ses ancêtres.

Ne sourions pas à ce soin minutieux des préséances et des usages du vieux temps: nous venons de découvrir les fibres même qui constituent l'amour le plus respectable, le plus patriotique: celui du clocher et du pays natal. Vienne l'heure du danger et de l'émeute, le citoyen fidèle saura faire son devoir.

Il y a là une page intéressante. Le pillage des grains arrêté par l'initiative courageuse de la bourgeoisie sénonaise, en juillet 1789; les propriétés protégées, malgré l'annonce des brigands légendaires; la constitution définitive de la garde nationale (1), qui emprunte l'uniforme de la vieille milice bourgeoise; M. Bouvyer a été mêlé à tous ces événements et montre, non sans une pointe d'amour-propre, à

(1) Elle « s'étoit formée spontanément dans notre ville, comme dans tout le royaume, dès le mois de juin 1789. » *Mém.* p. 657.

l'appui de son récit, ses épauettes « d'aide-de-camp » de M. le marquis de Chambonas, nommé major de la garde nationale par le roi. Une photographie d'un superbe pastel de Weyler est, en effet, jointe au manuscrit et nous offre, sous les traits de l'heureux aide-de-camp, la tenue militaire de nos pères (1).

Cette distribution de grades faciles et pompeux pouvait bien éblouir un instant la société sénégalaise et l'empêcher de discerner, sous le masque brillant de M. de Chambonas, l'habile partisan de la faction orléaniste; elle n'était guère faite pour arrêter et fixer la Révolution sur la satisfaction d'avancements aussi merveilleux. Tout au plus devait-elle exalter dangereusement les esprits.

Ainsi en advint-il pour M. Bouvyer. Il commit coup sur coup, une suite d'imprudences qui devaient logiquement le conduire à sortir de France; imprudences évidentes pour lesquelles nous aurions pourtant désiré trouver un autre terme qui rendit, à la fois, la leçon des événements et l'estime due à toute activité qui s'affirme. La valeur des mots se modifie si facilement sous l'effet du succès! Pour rien au monde, nous ne voudrions nous montrer infidèle au malheur; notre génération, refroidie par cent ans de revirements politiques, a mieux à faire que de critiquer les blessés du dévouement et de l'honneur; elle doit détourner doucement les yeux de leurs erreurs, pour ne s'inspirer que

(1) Voir sur ces événements, *Mém.*, p. 1, 3, 657 et 716. — Weyler était membre de l'académie royale de peinture; il acheva son œuvre le 7 août 1790. M. Bouvyer a pour uniforme : l'habit blanc (ou blanc-cendré), col et parements rouges, boutons d'or (?)

de l'ardeur de leurs convictions et de la constance de leurs fidélités.

Il nous a paru bon de remarquer ici, avant de continuer notre récit, que, par ce côté du moins, les *imprudents* de 1790 méritent de garder la sympathie de tous.

Dépourvu bientôt de son office des gabelles, puis de ses privilèges nobiliaires, M. Bouvyer parla haut. Un peu grisé par les faciles exploits de la garde nationale, il annonça l'intention de mettre la nation à la raison, de former opposition, lui tout seul, « à la spoliation des dons faits à la cathédrale, » par son grand oncle le vieux chanoine du xvi<sup>e</sup> siècle, et son ancêtre, M. le Riche (1); à tout le moins, de rentrer en possession de ces biens, par voie de justice, comme plus proche héritier des fondateurs. Il écrivit des projets de résistance, qui transpirèrent. C'est ainsi qu'il avait

(1) Edme le Riche, chanoine le 1<sup>er</sup> septembre 1618, « avait fondé à perpétuité la procession du Saint-Sacrement qui se faisait à l'intérieur de la cathédrale le jour de la grande Fête-Dieu, à 7 heures du soir, avec la grande sonnerie des deux tours. Elle étoit escortée de la garde bourgeoise, comme celle du matin. Le clergé de toutes les paroisses et des convents et tous les corps de magistrature y assistoient, un cierge à la main, ainsi que tout le clergé et l'ainé ou le plus proche de ses descendants et qui, comme représentant du fondateur, recevoit la rétribution canoniale de 10 sous. Mon père et moi y avons assisté plusieurs fois en cette qualité, immédiatement après le dais. » (*Mém.* p. 69?) — Edme le Riche avait encore fondé un obit perpétuel, avec rétribution, pour le jour anniversaire de sa mort. Il avait, en outre, légué à la cathédrale un grand bassin et une aiguière d'argent, pour les grandes cérémonies. Ses deux neveux, Paul et Jean Leriche, également chanoines, avaient donné à la cathédrale un magnifique bâton précontorial d'argent, représentant la lapidation de saint Etienne, une « très riche châsse de drap d'or » brodée à leurs armes; enfin (1687) deux anges d'argent sur piédestaux d'ébène, portant les reliquaires des SS. Savinien et Potentien.

conseillé à ses confrères des villes voisines, « de se remplir, de leurs propres mains, dans les derniers temps de leurs emplois, du montant de leurs cautionnements pour les soustraire au vol que la nation se proposoit d'en faire (1). » Il avait communiqué à la ferme générale un plan merveilleux, qui lui paraissait « d'un succès très probable, » en ce temps d'utopies. Les fermiers généraux devaient faire passer à l'étranger tous leurs fonds disponibles, s'y faire suivre par 30 000 de leurs employés, qu'ils auraient soldés, et appuyer ainsi puissamment « les efforts que nos princes, déjà émigrés, se proposoient en faveur du rétablissement de l'ordre et du salut de la France et du roi. »

Très compromis dès-lors, il ne se crut plus en sûreté à Sens, et, quand on installa dans l'église Saint-Didier un club des Amis de la Constitution, ne voulant pour rien au monde s'y faire inscrire, il jugea prudent de se faire oublier à Paris.

Mais sa nature remuante ne pouvait s'accommoder du calme et de l'obscurité; sa retraite lui fut une occasion de se livrer à d'instantes démarches pour obtenir, à prix d'argent, une petite place dans la nouvelle régie de l'enregistrement, d'où il espérait dépister les soupçons et voir venir le vent. Il n'eut pas la patience d'attendre. La fuite et l'arrestation de Louis XVI à Varennes enflammèrent son imagination : il crut le moment venu de se signaler et s'inscrivit parmi les *étages* du roi. Mais aussitôt lui parvint, de plusieurs côtés,

(1) Ce projet provoqua aussitôt un décret de l'Assemblée, défendant à tous débiteurs de deniers publics de se couvrir par imputation, sous peine de concussion.



l'avis qu'il eût à se tenir sur ses gardes et à ne pas reparaître dans sa ville natale, où les jacobins lui conservaient rancune de son zèle répressif.

C'est alors, dans l'isolement de son office subalterne, que la maladie du temps, l'idée de l'émigration le gagna et le séduisit. L'avenir semblait attaché aux pas de ces élégants courtisans qui promettaient de revenir, sous peu, chasser à coups de canon les fauteurs d'idées nouvelles. Il s'agissait d'une courte promenade sur le Rhin, après laquelle on rentrerait au sein d'un état-major victorieux, couronné de lauriers... et des faveurs des princes.

« Je ne vous dissimulerai pas, mes enfants, déclare bonnement M. Bouvyer (qu'en outre de l'honneur et du dévouement au roi), je fus encore personnellement entraîné par le sentiment de ma conservation et par l'espoir, alors général, d'une absence de courte durée, et, au retour, de l'obtention de récompenses et d'indemnités proportionnées aux risques et aux sacrifices. » (P. 662.)

Tous ses arrangements pris, il partit donc de Paris par la diligence, le 28 octobre 1791, à quatre heures après-midi, « non sans éprouver, dit-il, un sentiment bien douloureux de son éloignement de sa tendre mère, de sa bonne femme et de ses enfants qu'il avait été voir à Sens et prévenir de sa résolution, quelques jours avant, très secrètement, et sans aller chez qui ce fût pendant le court séjour qu'il y fit. Je partis donc, ajoute-t-il, avec l'espoir d'un succès prompt et aussi flatteur qu'il a été cruellement déçu par le résultat. »

A Châlons-sur-Marne, il rejoignit, comme il avait

été préalablement convenu entre eux, M<sup>me</sup> la comtesse de Fleurigny, ses enfants, son frère, M. le chevalier des Réaux, de l'ordre de Malte, capitaine de cavalerie, et M. de Tugnot, officier d'infanterie, ami du chevalier (1). Ces trois messieurs avaient résolu de précéder en courriers, chacun à tour de rôle, la voiture de M<sup>me</sup> de Fleurigny, de manière à éviter les indiscretions des domestiques.

D'après cet arrangement, Bouvyer repartit de Châlons à franc étrier, le 30 octobre 1791, confiant ses bagages à la comtesse. Il courut toute la journée, traversa Sainte-Menehould, Clermont en Argonne, mais ne parvint à Verdun qu'après l'heure du couvre-feu, de sorte qu'il fut obligé de prendre gîte dans une mauvaise auberge de faubourg. La ville était commandée depuis quinze jours par le prince de Hesse, qui veillait sévèrement à la consigne. Le lendemain 31, les voyageurs passèrent à travers la ville, gagnèrent Verdun et Montmédy, où ils rencontrèrent « deux respectables habitants des environs » qui leur firent quitter la poste et les menèrent, avec des chevaux de louage, jusqu'au dernier village français, nommé *Marque*.

« Ils nous firent quitter la grande route, raconte Bouvyer, précisément devant l'auberge de laquelle M. de Bouillé fils, reçut un coup de feu, lorsqu'il battoit la campagne pour protéger l'évasion du roi, et, prenant la traverse, nous arrivâmes sans la plus légère rencontre désagréable, et, à huit heures du soir, à l'abbaye d'Orval, but et terme probable de la fuite de

(1) La famille de Fleurigny passa en Angleterre un an ou deux plus tard, et M. de Tugnot épousa M<sup>me</sup> de Fleurigny après sa rentrée en France.

Louis XVI. Telle, selon toutes les apparences, étoit, sans doute, la route que devoit parcourir, avec un succès pareil au nôtre, l'infortuné Louis XVI, sans la trahison du traître scélérat, maître de poste de Varennes!!! »

Les fugitifs se reposèrent le jour de la Toussaint, au milieu des bons moines d'Orval. Ils repartirent le 2 novembre, avec le jour, et ne purent arriver à Arlon que le soir, en voyageant continuellement par des chemins affreux et à travers d'interminables forêts.

« Arlon contenoit alors environ soixante familles françaises réfugiées, et nous eûmes, dit l'auteur, la satisfaction d'y passer la soirée avec M. le m<sup>ls</sup> de Chouin et M<sup>ms</sup> la c<sup>ss</sup>e d'Hauteville, et déplorant nos malheurs communs, mais en nous félicitant de notre tranquillité dans ce pays, et de l'espoir d'un prompt et favorable retour dans notre patrie. Hélas! comme nous nous abusions! »

Le lendemain 3, Bouvyer et ses compagnons passent à Luxembourg et arrivent enfin, à 7 heures du soir, à Trèves, dont on leur ouvre les portes sans difficulté. Il lui fut impossible de trouver une chambre dans aucune auberge, « à raison de l'affluence prodigieuse et continue de Français ; » et il dut, pour cette nuit, partager le logement du ch<sup>er</sup> des Réaux.

L'électeur de Trèves avoit un motif tout particulier d'accueillir ainsi, dans ses Etats, les réfugiés de notre province. Il avoit pour frère le prince Xavier de Saxe, comte de Lusace, seigneur de la magnifique terre de Chaumot, près Villeneuve-le-Roi.

Dès le 6 novembre, Bouvyer s'empresse de signer,

chez le comte de Pâlis, maréchal de camp de sa province, « son adhésion au cantonnement des gentilshommes de Champagne, » cantonnement établi dans le village de Phazel, à une lieue de Trèves.

Le 9 novembre, il assistait à une assemblée où l'on recevait vingt autres engagements. Il visita la ville avec beaucoup de curiosité, et le 14, montant à cheval de nouveau, il partit pour Coblenz avec MM. le chevalier des Réaux, de Tugnot, le commandeur de Villebertin (Mesgrigny), le chevalier de Chavagnac et quelques autres. Là, il se rendit à une nouvelle réunion de la noblesse champenoise, présidée par le « comte de Cogny, » et signa sur le registre officiel son adhésion définitive à la coalition des *gentilshommes* de Champagne, sans se douter un instant qu'il venait de briser sa vie. (17 novembre).

Il revint promptement à Trèves (21 novembre), afin de partager la vie factice de ses compagnons d'armes, qui escomptaient un peu trop vite les avantages de la victoire.

Ce furent d'abord des allées et venues continuelles ; des assemblées, où l'on discutait chaudement le nombre des boutons et la couleur de l'uniforme de la légion de Champagne, ou encore la grave question de savoir si l'on devrait admettre le *haut tiers* à servir sous la même bannière que la noblesse. Ainsi passaient le temps et jetaient leur poudre aux moineaux les sauveurs de la France.

Cependant, à voir ces hommes du monde vaquer avec une aisance parfaite à tous les devoirs de la galanterie, on se serait peu douté qu'ils préparaient une con-

quête. L'apprentissage des camps dut paraître bien doux à notre Sénonais, tout ébloui de cette parade continuelle, qui le mettait de pair, lui, simple civil, avec tant d'officiers en disponibilité, et l'introduisait, de plein-pied, dans le monde de la cour. Jusqu'au mois de mai, la manœuvre et le manège furent peu absorbants, si même ils furent exigés. Par contre, le journal de Bouvyer note exactement les concerts publics et privés, les diners, les pique-niques, les bals, les soupers qui se succèdent joyeusement. On fait des visites de corps à tout propos : « Visite, avec toute la noblesse (1). » On se promène beaucoup; on se rend régulièrement au *casino* (hôtel de ville), où l'on se retrouve et l'on délibère, à perte de vue, quand on n'y va pas pour apprendre quelque nouvelle sensationnelle, comme la fuite du roi et son arrivée à Condé (2).

Tout entier aux charmes de cette existence fébrile, notre émigré se livre à l'enthousiasme des premiers jours. Il veut se rendre compte de tout, circule, surgit au moindre bruit, ne manquant pas d'arrêter au passage chacun de ses compatriotes, d'acclamer les arrivants et de relater les nouvelles de Sens. Que de monuments! que de choses il observe et décrit dans ce pays étranger, où tout l'étonne au sortir de sa province de France!

Il est intarissable sur les cérémonies religieuses, les objets d'art et les souvenirs historiques qu'il recherche avec un vif désir de s'instruire. Ces notes de voyage sont écrites sans prétention scientifique. L'auteur ré-

(3) Mém., p. 33.

(4) *Ibid.*, p. 36.

pète ce qu'on lui a dit. Il n'y a donc pas lieu de les analyser. Mais elles témoignent de l'amour des belles-lettres et du goût pour les choses de l'esprit que notre vieux collège des Jésuites avait su implanter dans la société sénéonaise, sous le patronage éclairé de nos archevêques (1).

Comment, pourtant, ne pas citer, entre mille, cette boutade tout ecclésiastique, qui porte si franchement avec elle, — j'allais dire si naïvement, — le goût du terroir :

\* Noël 1791. — Grand'messe à la cathédrale, dite par M<sup>sr</sup> l'évêque d'Ascalon, suffragant de Trèves. Office très mesquin; bonne musique, mais infiniment trop faible; les stalles du chœur, antiques et de mauvais goût, quoique de marquetterie. Il n'y avait que six tréfonciers. On appelle ainsi les grands chanoines... \* — A Sens aussi, il y avait de grands chanoines, mais qui se tenaient mieux que cela, bien qu'ils n'eussent pas, comme ceux de Trèves, seize quartiers de noblesse.

On chantait à l'armée des princes; Bouvyer saisit les paroles au vol. Souvent, la chanson n'avait d'autre but que de donner le change à la raison; quelquefois, pourtant, elle jaillissait sous le coup de quelque impression passionnée, et les refrains de France coulaient alors sur la terre d'Allemagne avec un cliquetis d'armes et un bruissement d'héroïsme. Ecoutez celle-ci, où l'illusion des émigrés déborde généreusement sur la lyre emportée du Tyrtée de Coblenz, le vicomte de Mirabeau :

(1) M. Bouvyer étudia successivement aux collèges de Sens et d'Auxerre, et au petit séminaire de Sens.

Aux couleurs de la perfidie  
Succèdent les panaches blancs (*bis*).  
Il va renaitre le bon tems ;  
Le tems de la chevalerie.  
Aux couleurs de la perfidie, etc.

Vrai chevalier a pour devise :  
Honneur sans tache et loyauté (*bis*).  
Dans son cœur est fidélité,  
Sur ses lèvres, noble franchise.  
Vrai chevalier, etc.

Servir son Roi, servir les dames,  
C'est le devoir d'un bon Français (*bis*).  
Vertus, amour, sont pour jamais  
La légende de l'oriflamme.  
Servir son Roi, etc.

Ayons pour cri de la patrie :  
« Vive d'Artois ! Vive Condé ! » (*bis*).  
Sur eux notre espoir est fondé ;  
Près d'eux tout Français se rallie.  
Ayons pour cri, etc.

J'entends le son de la trompette,  
Unissons-nous, braves guerriers (*bis*).  
Pour Louis, cueillons des lauriers  
Et des myrtes pour Antoinette.  
J'entends le son, etc.

A chanter ainsi, les jours sombres, la bise, étaient venus.

Les derniers mois de 1791 et une partie de l'été de 1792 s'étaient écoulés stérilement en distractions de tout genre et en préparatifs inutiles. Entre temps, la coalition de Champagne et du Barrois avait été mise sous le commandement de M. le comte d'Allonville, maréchal de camp; elle reçut enfin l'ordre de se rendre

à Huy, entre Liège et Namur, pour y camper avec l'armée que rassemblaient, sur ce point, le duc de Bourbon et son fils, le duc d'Enghien.

Bouvyer quitta donc Trèves, le 29 juillet 1792, au milieu de la 2<sup>e</sup> compagnie de l'escadron de cavalerie, et marchant par Prum, Malmédy, Spa et Liège, il parvint avec son corps à Huy, le 2 septembre. Mais Dumouriez, débarrassé des Prussiens qui venaient de sortir de France (1<sup>er</sup> octobre), marchait de son côté, avec toutes ses forces, à la conquête de la Belgique; le 6 novembre, il remportait sur les Autrichiens de Clairfayt, la victoire de Jemmâpes, qui décidait du sort du pays. Les émigrés, qui manœuvraient sur les derrières des Autrichiens, se trouvèrent alors dans le plus grand danger, sans qu'on leur eût permis d'agir. Le corps de Bouvyer est entraîné dans la retraite de Bruxelles, où il passe le 9, pour apprendre dix jours plus tard son licenciement à Stavelot, près Spa, sans avoir brûlé une cartouche. La campagne était finie, aussitôt que commencée.

### III

A la suite de cette retraite précipitée, humiliante, l'exaltation des premiers jours avait fait place aux angoisses de la misère. Il faut tout vendre peu à peu, tout, jusqu'aux boucles des souliers; et, sur les grandes routes de l'Allemagne et de la Hollande, le douloureux exode des émigrés commence.

Bouvyer rencontre encore de nombreux Sénonais: les de Jussy, de Trécesson, de Grandry, de Maubec, les de Crécy de Champmillon, de Feu, etc.; courts moments où l'on échange, à la hâte, avec des soupirs, des



nouvelles attristantes. L'imagination du proscrit n'est plus hantée que par des images de mort ou de ruine; il enregistre l'exécution de ses compatriotes, la vente nationale de ses biens, et semble ne faire de ville en ville que pour y remplir, goutte à goutte, la coupe amère de sa destinée.

Rien de plus poignant que cette expression constante de regret pour la ville natale, d'inquiétude, de dénue-ment, où la foi, la résignation chrétienne viennent tempérer les cris de colère contre les auteurs de tant de maux. Mais en dehors de ce sentiment de compassion, qu'il fait éprouver pour l'honnête homme qui souffre et s'abandonne à la Providence, le journal d'Octave Bouvyer perd beaucoup de son intérêt local à partir de ce moment. Les deux dernières périodes n'offrent plus guère que des détails intimes; elles s'encombrent de mille réflexions ou descriptions toutes personnelles. L'auteur nous rend compte de ses industries infructueuses, de ses essais de littérature, d'enseignement, de commerce.

Il s'était retiré d'abord à la ferme de Wittlhart-Werth, près de Düsseldorf; c'est là qu'il avait appris, par une lettre de M. Lequeux, son cousin, que déjà ses maisons (1), ses meubles, ses livres, les biens de sa mère et la majeure partie de ceux de sa femme avaient été confisqués et vendus par le district de Sens. Défense lui était faite de ne plus écrire en France, sous peine de la vie

(1) Sa maison d'habitation était située à Sens, au coin des rues de la Synagogue et de l'Ecrivain, en face de l'hôtel de Fauvolet de Bourrienne, qu'occupe aujourd'hui M<sup>me</sup> de Canchy.

pour ceux qu'il aimait; désormais il n'était plus qu'un proscrit.

Mais il faut entendre Bouvyer lui-même, sur cette phase décisive de l'émigration :

« Me voici donc, écrit-il le 1<sup>er</sup> juin 1793, parvenu à composer un second tome de ce journal, pour lequel, en achetant le premier, la veille de mon départ de Paris, le 28 octobre 1791, je croyois prendre un livret trop épais. Ainsi Dieu se joue des projets et des espérances des hommes ! Parti de ma maison avec la crainte d'arriver trop tard pour partager les périls et l'honneur de la contre-révolution, et avec l'opinion qu'elle seroit terminée en moins de trois mois, me voici, au bout de près de vingt (mois) d'exil, de peines, de chagrins et de voyages de toute espèce, au même point que lors de mon départ, avec la différence que, l'expérience fatale du passé me rendant plus méfiant sur le sort des futurs événements, je suis réduit au malheur de me refuser en quelque sorte la consolation de l'espoir, si flatteur et si encourageant pour les malheureux. En effet, quelqu'ayent été jusqu'à présent les succès des troupes alliées, prêtes à s'emparer des villes frontières de France; quelqu'énormes et, à ce qu'il semble, universels que soient les préparatifs combinés de toutes les puissances de l'Europe, pour subjuguier notre si coupable patrie, que notre plus sacré et toutefois plus pénible désir est de punir nous-même, en vengeant l'atroce assassinat du vertueux et infortuné Louis XVI, et replaçant sur son trône son légitime successeur; quelque rapides et certains que doivent être les efforts de la généreuse armée chrétienne, sous les ordres de M. de Gaston, qui semble promettre les mêmes succès dans les autres provinces, encore est-il aussi vrai que poignant à penser que toutes ces espérances peuvent être frustrées encore une fois, si telle est la volonté du Tout-Puissant de punir toute la nation en général de son universelle démoralisation et oubli de ses bienfaits et de son inouïe ingratitude.

L'inquiétude de notre position en général et de la mienne personnelle est encore augmentée par toutes les vexations et les meurtres qui continuent à ensanglanter la France. Le silence forcé de tous mes parents et amis envers moi, depuis plus de deux mois, comme le mien envers eux, ajoute à l'horreur de mon anxiété sur ma famille et mes précieux amis, dont je partage, de plus, leur propre inquiétude sur mon sort. — A la veille de manquer d'argent, dans l'impossibilité d'en faire venir, ni de m'en procurer par la vente du peu d'effets qui me restent et qui me sont indispensables...

Tel est le foible et vrai tableau de toutes les réflexions qui me déchirent l'âme nuit et jour. Mon unique espoir est dans la Providence, si elle daigne me continuer la somme de force, d'esprit, de santé et de courage qu'Elle m'a conservée jusqu'à ce jour. Reconnaisant, confiant et résigné, je ne peux que le lui dire du plus profond de mon cœur : *Fiat voluntas tua!* Je répète ce que j'ai dit dans l'avant-propos du récit de la première époque de mon émigration. C'est pour servir d'instruction à mon fils que j'ai entrepris et que je continue ce journal; qu'il lise, un jour, à découvert, dans le cœur de son père: que l'usage de ses peines lui serve, sinon à les lui faire éviter, du moins à supporter (s'il a jamais le malheur de se trouver en pareil cas) tous les maux que doit affronter l'honnête homme pour la cause de son Dieu, de son roi et de son honneur quand il a la conscience pure.

Si je péris avant de rentrer en France, je supplie ceux entre les mains de qui tomberont ce volume et son précédent de les faire parvenir à ce cher fils, que je porte sans cesse dans mon cœur, ainsi que ma tendre mère, ma chère femme, mes parents et mes bons amis, dont le souvenir et l'attachement me fortifient et me consolent dans mes tribulations.

Ecrit à Wittthartwerth, près Kayserwerth, sur le Rhin, ce 1<sup>er</sup> juin 1793. (Signé) BOUVYER.

Pour tromper ses ennuis, l'exilé se met à errer en Hollande et à remonter le Rhin, pendant l'été de 1793,

à la recherche d'une place. Peine inutile, qui n'eut d'autre effet que d'épuiser ses ressources, tout en meublant son carnet de touriste de nombreuses observations qu'il consigne avec une abondance et une précision vraiment extraordinaires en de pareils moments. Mœurs, monuments, antiquités, il ne manque de voir ni de noter, au passage, aucune curiosité.

Au mois de septembre, il revint à pied dans sa chère ferme de Wittlhartwerth, où il resta en compagnie de son ami Esmangart jusqu'en octobre 1794. Ce domaine, situé sur la paroisse de Kayserwerth, appartenait à l'électeur de Cologne et occupait une presqu'île du Rhin. Il était tenu depuis plus de deux siècles par une honnête famille de paysans, qui avait consenti à nourrir les deux amis moyennant 15 livres par tête et par mois. Là, on les comblait d'égards et de bontés, et ils commençaient à oublier leurs maux, quand l'approche des armées de la République, « des Carmagnols, » comme dit notre émigré, vint les séparer et les chasser de leur retraite. Bouvyer n'eut que le temps d'embrasser ses amis, de vendre le reste de ses effets, habits, gilets, chabraque et d'emprunter à sa généreuse hôtesse; la bonne mère Høessen, une somme de 15 livres, qui s'ajoutait au prix de quinze mois de pension qu'il ne pouvait lui payer. Il alla dire adieu, dans le voisinage, à M<sup>me</sup> de Fleurigny, au marquis de Maubec, aux frères de Jussy et à d'autres fugitifs; mais déjà la cavalerie se montrait sur l'autre rive (6 octobre) et les bombes éclataient sur Düsseldorf, lancées par « les patriotes prétendus français. »

Dès le lendemain, Bouvyer fuit à pied en Westphalie,

où « il passe douloureusement, dans la petite ville de Dorsten, le rigoureux hiver de cette année (1), » s'essayant, de ses doigts glacés et inhabiles, à divers petits travaux manuels : teinture de plumets et panaches, confection de chaussons de lisière, et le reste. Sa souffrance est extrême. Mal nourri, les vêtements en lambeaux, « dénué absolument d'argent, ayant épuisé les secours qu'avaient pu lui donner des amis aussi à plaindre que lui ; ayant vendu tout ce dont il pouvait strictement se passer, réduit au plus rigoureux nécessaire, » il endurait au moral des douleurs plus cuisantes encore. Depuis deux ans, il était privé de toute correspondance avec sa famille (2) ; aucune âme compatissante ne venait plus alléger sa peine ; enfin l'incertitude de revoir jamais son pays semblait lui fermer jusqu'à l'avenir. Cependant, où l'homme serait tombé, le chrétien resta debout : « Grand Dieu, écrivait-il le 23 décembre, telle est ma position à l'âge de quarante ans ! Mais c'est pour Vous et pour mon Roi : *Pro Deo et Rege !* je souffre tout avec résignation, vous rendant encore de profondes actions de grâces de m'avoir conservé le courage et la santé, d'avoir pourvu à ma subsistance, et vous suppliant avec larmes de me continuer les mêmes grâces, de protéger et de répandre vos bénédictions sur ma famille désolée (3) ! »

Cependant, ce jour-là même, il n'y tient plus ; il a un

(1) Il gela sans interruption de la mi-décembre au 20 mars 1797.

(2) Il ne put recevoir de lettre de sa femme qu'en juin 1795.

(3) Il adjure ensuite son fils et ses filles d'apprendre des langues, un métier, et de s'adonner à des talents utiles « afin de rester supérieurs aux événements de la fortune. » *Mém.*, p. 248.

besoin intense d'affection, et il part, le havre-sac sur le dos, au petit jour ; il traverse la grande forêt du duché de Berg, se guidant au soleil, sans rencontrer ni sentier, ni chemin, ni aucun être vivant, si ce n'est des chevaux sauvages, et il arrive à Wittlhartwerth, après dix heures et demie de marche ininterrompue, en passant, sur la glace, le faux bras du Rhin qui environne la presqu'île. La mère Høessen et les enfants l'accueillirent avec joie, on l'entoura, on lui fit fête ; tous ensemble ils allèrent à la messe de minuit, malgré « un froid excessif. » — Bouvyer était heureux ; mais en faisant quelques visites, il put voir, sur l'autre rive, les batteries formidables que ses compatriotes avaient élevées en face de Kayserwerth (1). En vain chercha-t-on à le retenir « tout à fait, ou au moins plus de temps, » il résista « aux instances les plus pressantes et les plus répétées de ses hôtes, dans la crainte de leur être à charge et d'augmenter, par sa présence, les pertes considérables que la guerre et les logements militaires leur coûtoient. » Il leur promit seulement de revenir dès que les circonstances le permettraient, reçut d'eux les plus tendres adieux, et regagna Dorsten.

Hélas ! il lui restait à faire l'expérience la plus cruelle de toutes, celle de la mobilité du cœur humain. Le 2 février 1795, le tambour résonnait dans les rues de Dorsten. Il écoute : ...ordre est intimé à tout étranger de partir dans les quarante-huit heures pour livrer la place à un quartier général autrichien. « Que devenir ?

(1) « ...Cette preuve des talents militaires et de l'ardeur de mes compatriotes égarés, ajouta à mes regrets de leur en voir faire usage pour une si mauvaise cause. » *Mém.*, p. 249.

où se réfugier dans ce nouvel et imprévu malheur? — Il dirigea sa marche vers ses bons hôtes de Wittlhartwerth; mais, de loin, il aperçut à peine la pauvre demeure bloquée par des glaçons énormes qui menaçaient de tout emporter; le pays était inondé de tous côtés, c'était la grande débâcle du Rhin. N'osant avancer, il pria l'un de ses concitoyens, M. de Ch., de lui procurer une botte de paille pour y passer la nuit dans le logement qu'il occupait; sa demande fut refusée. Expulsé de toutes parts à l'entrée de la nuit, il ne lui restait plus qu'à se recommander à la divine Providence et à s'aventurer sur les glaces chancelantes du fleuve, afin de se réfugier, au risque d'y être noyé, dans la ferme presque totalement évacuée (6 fév.). On le reçut tristement, car la famille se trouvait totalement ruinée par ce dernier désastre.

Bouvyer partagea d'abord les dangers de ses hôtes, veillant à leurs côtés, au bruit effrayant que formaient le mugissement des flots déchainés et le froissement des glaces, qui s'accumulaient, à plus de huit pieds de hauteur, autour de la maison. Dès que les eaux diminuèrent, il parla de se retirer, on le retint; mais, à quelques jours de là, Sophie Høessen, l'une des filles de la maison, s'approcha brusquement et lui déclara, au nom de sa mère, que, devant la menace d'un nouveau débordement, il ne pouvait rester plus longtemps dans la ferme (1). La misère est une terrible conseillère; elle venait d'éclipser, pour un moment, la lueur si délicate de la charité (16 mars).

(1) Bouvyer apprit bientôt que sa place venait d'être promise à un autre émigré plus solvable.

Le pauvre émigré dévora son amertume et se retira aussitôt à Kayserwerth, où il vendit son manteau et un habit : — « Il faut vivre, dit-il, avant encore d'être vêtu... Je suis né et j'ai vécu dans l'aisance pendant trente-six années de ma vie : *Deus dedit, Deus abstulit, fiat voluntas sua!* » — Quelques semaines furent employées par lui à s'orienter (1), et il partit alors avec MM. de Laigne et de Laage, deux compagnons d'infortune qui faisaient le commerce, et lui offrirent de l'emmenner avec eux jusqu'à Brême, en passant par Essen. Non content de le défrayer de tout pendant un mois, M. de Laigne lui donna encore de l'argent pour lui permettre de gagner Altona (Holstein), où il comptait rencontrer de nombreux émigrés.

C'est ainsi que la nuit douloureuse de l'exil s'éclairait encore, de distance en distance, aux feux rapides d'une discrète et fraternelle assistance.

A peine arrivé à Altona (16 juin 1795), Bouvyer eut le bonheur de retrouver son fidèle ami Esmangart de Bournonville, ancien garde du corps et Sénonais, qui l'emmena aussitôt « travailler avec lui à fabriquer des carcasses de bonnets en papier et soie pour chapeaux de femmes et des dessus de souliers, brodés à jour, en peau et soie de toutes couleurs (2). » Une nouvelle

(1) Il loua, chez un savetier, une chambre à raison de 7 liv. 10 par mois et mangea à frais communs avec deux prêtres, l'abbé Marie, du diocèse de Paris, et M. le Bonvillois, ex-député aux Etats généraux, curé de Garantilly (Coutances).

(2) Cette petite société commerciale se composait de MM. Esmangart, de Bornier, garde du corps de sa compagnie, et de Bétouze. Un an plus tard, Esmangart et Bouvyer en sortirent pour s'associer seuls. Enfin, le 7 juin 1798, les deux amis s'adjoignirent MM. de Sapinaud, frères du cè-



épreuve s'abattit bientôt sur lui ; il tomba malade à la suite de ses longs jeûnes. Son estomac délabré ne supportait plus la nourriture. Il se remit pourtant, mais son industrie nouvelle semble lui avoir ménagé encore de dures alternatives. Il fut réduit au bout de deux ans à donner quelques leçons de français (1).

On lit souvent dans son journal cette courte et significative mention : « Jeudi gras 1798, dîné dans ma chambre avec du pain, faute d'argent ; — resté chez moi et dîné comme dessus ; — malgré ma malheureuse position, et pour ne pas la faire soupçonner, donné à dîner à MM. César Bourbonne, mon compatriote, que je n'avois pas vu depuis ma sortie de France, et à Esmangart et de Vesc (26 fév. 1798) ; — resté à la maison et dîné dans ma chambre, comme bien d'autres jours précédents, faute d'argent, avec du pain. Quel anniversaire du jeudi gras, si fêté jadis dans ma maison ! *Quantùm mutatus ab illo !!* » (31 janv. 1799.)

Et ne sont-elles pas aussi éloquentes, ces autres mentions jetées, à la dérobée, sur vingt feuillets divers ? — « 23 octobre 1796, à la messe à Altona ; dîné à Hambourg, avec Esmangart, chez M. le président du Parage,

lèbre chef vendéen, Esmangart et Casimir de Sapinaud devant voyager et les deux autres demeurer à Altona. Ménage et dépenses, tout était commun entre eux. Cette société fut encore rompue le 18 août suivant, et les deux Sénonais demeurèrent seuls ensemble. — Voir les détails donnés sur MM. de Sapinaud, pp. 358 et 379.

(1) Il fut un jour grossièrement insulté par un inconnu. Cet incident, qui aurait pu dégénérer en affaire d'honneur, est curieusement raconté. Il n'eut pas de suites, mais indique bien l'état d'esprit des émigrés et leur solidarité. Le duel était puni de mort en Danemark. *Mém.*, 17 fév. 1796, p. 292 et suiv.

*restaurateur*. — 1<sup>er</sup> octobre 1799 (foire d'Hambourg), déballé, étalé et arrangé *la boutique*, ouvert et resté au magasin. — 6 octobre, promené le reste de la soirée avec MM. de Latouche, de Chégurat, de Pommery et Barrois, *aussi marchands forains*. »

C'est pourtant dans cette boutique que notre exilé allait rencontrer « la première joie réelle et bien vive qu'il eût goûtée depuis son émigration. » Quelle ne fut pas sa surprise, quand il y vit entrer à l'improviste (1<sup>er</sup> novembre 1799), « son général, » le marquis de Chambo-nas (1), ses fils, sa bru, née de Lavernade, M<sup>m</sup> de Lavernade, mère de celle-ci, et sa fille aînée, M<sup>lle</sup> de Lavernade. Pendant quelques jours, il crut revivre le bon temps « de sa ville et de sa société ; » il composa des vers à la louange du marquis, et son journal semble retentir encore de l'éclat de son ivresse : « Louanges et actions de grâce éternelles, écrit-il, au Dieu de miséricorde et de toute puissante bonté !!! »

Il avait bien raison de s'abandonner avec cette confiance d'enfant aux mains de la Providence, qui veillait sur lui sans se lasser jamais ; toujours, aux moments de crise, des amitiés inespérées et des secours inattendus surgissaient à point pour l'arracher à la

(1) M. de Chambo-nas n'avait pas oublié son ancien aide de camp et son « amié avait veillé sur les besoins » de celui-ci. En 1795, il lui avait adressé « un billet et une boîte d'or, » par l'entremise de M. de Vaux, capitaine au rég<sup>t</sup> de Beaulieu, lequel avait été prisonnier de guerre à Sens et s'était réfugié à Worms. Ne sachant comment s'acquitter de sa commission, M. de Vaux avait inséré, dans le journal de Francfort, un avis mystérieux, qui était tombé heureusement sous les yeux du destinataire. M. Bouvier se fit connaître, reçut la boîte au bout d'un an et dut la vendre aussitôt, moyennant 337 liv. 10 s. — *Mém.*, octobre 1796. Cf. mars et avril.

faim ou au désespoir. C'est ainsi qu'au plus fort de ses peines, au mois d'octobre 1800, un habitant de Hambourg le commandita spontanément pour l'acquisition « d'une fabrique et ustensiles de chandelles et de chocolat, » où il travailla jusqu'en 1805 (1). Il resta donc dix ans de suite à Altona, uniquement occupé de lutter contre la misère par des efforts incessants, qui lui méritèrent cette estime et cette chaleureuse sympathie que nous avons déjà tant de fois constatées (2).

En vain voudrions-nous suspendre ici le récit de ces nombreuses vicissitudes, comment nous arrêter quand chaque année semble éloigner davantage du port la nef errante et ballottée de notre émigré ?

Au printemps de 1805, il quitte sa maison de commerce pour diriger, aux bains de Travemünde, au bord même de la Baltique, une « restauration » qu'y venait d'installer l'un de ses amis (3). Il y retourna pour la saison de 1806 (4), puis cette ressource disparaît à son tour et fait place, sur son carnet, à cette désolante mention : « Altona, février 1807. Commencé à donner des leçons de français pour gagner ma vie... ; dénué de toute autre ressource d'existence. » Mais déjà sa constance avait fléchi sous le poids de la nécessité.

(1) Cette fabrique appartenait auparavant à MM. de Sapinaud.

(2) Il fut reçu bourgeois d'Altona en 1802.

(3) M. Rainville, son ami, avait eu l'idée d'établir cette *restauration* par spéculation. Il avait chargé M. Bouvyer d'en surveiller l'administration avec la fidèle Trina, sa domestique. La première année, cette entreprise eut beaucoup de succès par sa nouveauté et fut honorée de la présence du prince royal de Danemarck et de sa famille.

(4) Comme caissier et ami de M. de Léonardy, cessionnaire de Rainville ; le fonds fut vendu de nouveau, en 1807, à un Allemand.

Dérouté par le succès de ceux qu'il avait couvert de ses anathèmes, ébranlé par la destruction de tout ce qu'il avait défendu, trop endolori par la détresse pour distinguer encore, au milieu des ruines, les matériaux de l'avenir, il en vint à douter de lui-même, de ses idées, de sa vie tout entière; à sacrifier enfin, d'un même coup, son passé et l'avenir à la fatalité du présent. Pour qui connaît le cœur humain cette épreuve paraît la plus terrible, cette tentation, la plus excusable! La vie de l'homme est si courte et l'attente est si longue! Bouvyer se prit donc à regretter amèrement d'avoir involontairement causé la ruine de sa famille, et je ne sache pas de témoignage plus pénible de la fragilité de nos pensées que cette simple phrase de ses mémoires, qui est un aveu de lassitude : « Cédant à la raison, à la nécessité des circonstances, soumettant en apparence et forcément ma fidélité dorénavant stérile et impraticable, et qui eût dégénéré en entêtement funeste pour vous, et en une obstination inutile sous tous les rapports, j'ai aussitôt qu'il m'a été possible, réparé ce tort (de l'émigration) que toute prudence humaine n'avoit pu prévoir, en faisant ma soumission aux lois de la République, à la Légation française à Hambourg, le 28 thermidor, an X (16 août 1802), sous le n° 93 (1). »

Grâce à cette démarche très légitime à l'époque où elle se produisit, il allait être rayé de la liste des émigrés (8 avril 1803); il se voyait enfin rendu à son pays

(1) Fait à Hambourg (d'après le conseil et l'exemple de tous mes amis), chez M. Reinhart, min<sup>re</sup> plénip<sup>re</sup> de la Rép. franc. près le cercle de Bassa-Saxe, ma soumission par écrit précédée d'une pétition en date de ce jour, pour jurer fidélité et soumission au gouvernement et à la Constitution de l'an VIII... — Mém., p. 368 et 667.

et à la vie civile ; il allait se trouver à même de profiter de la réorganisation de la France. Et pourtant sous le sourire de la fortune, se cachait une nouvelle déception. L'infortuné Bouvyer va servir le régime nouveau, juste assez pour s'attirer les défiances et s'aliéner pour toujours les faveurs de la monarchie, à laquelle il avait sacrifié sa fortune et sa vie.

En mai 1808, la protection de Bourrienne, ministre de France à Hambourg, lui permit d'obtenir de Napoléon, l'emploi de vice-consul de France à Lubeck (1). Vite, il écrit sur son carnet cette exclamation reconnaissante : « Grâces infinies à Dieu et à M. de Bourrienne d'une faveur qui met enfin (du moins momentanément) un terme à ma misère ! » En octobre 1810, son protecteur le rappela à Hambourg, où il l'occupa à la Légation, tant qu'il y demeura lui-même, c'est-à-dire jusqu'en avril 1811. Bouvyer est alors nommé percepteur à vie des contributions directes à Stade (juillet 1811), charge qu'il ne peut accepter « à son grand regret, » parce que dans l'intervalle, on s'était avisé de lui confier le poste de commissaire spécial de police à Lubeck. Le mois ne s'était pas écoulé (25 juillet 1811) qu'il était brusquement « appelé à d'autres fonctions, » c'est-à-dire révoqué d'un emploi auquel répugnaient également son passé, ses habitudes et son caractère. Nous ne tarderons pas à apprendre les causes secrètes de ce revirement. Bouvyer se retira donc à Hambourg et y resta

(1) Le territoire anseatique venait d'être réuni à la France. — M. Fauvellet de Bourrienne, ancien secrétaire de Napoléon, devint ministre sous la Restauration. Il était, à Sens, le plus proche voisin de la famille Bouvyer. Il avait débuté comme secrétaire de la légation de Stuttgart, par la protection du marquis de Chambonas, ministre des affaires étrangères.

sans place, heureux toutefois, avoue-t-il, que le maréchal Davoust, gouverneur, et le directeur général de police d'Aubignosc, « ces deux tigres » l'eussent fait remplacer (1).

Le mot est un peu fort et montre à quel point, notre Sénonais s'était fourvoyé, en entrant, ne fût-ce que quelques heures, dans la police militaire. Le prince d'Eckmühl ne ressemblait nullement, même de loin à un tigre. C'était plutôt un lion blessé, dont l'ardeur s'allumait aux menaces de l'ennemi; le combat suprême approchait. La Russie, la Prusse, la Suède venaient de s'unir à l'Angleterre. Déjà la terrible coalition avait serré ses nœuds; les Cosaques battaient l'estrade; l'Allemagne était en feu; et, en attendant que la convention de Breslau vint signifier la dissolution de la confédération du Rhin (17 mars 1813), d'indomptables agitateurs soulevaient de toutes parts la vieille Germanie, au nom de l'indépendance.

Le 24 février 1813, une émeute populaire éclata aux bureaux des douanes du Baumhaus et de la porte d'Altona, à Hambourg. Les insurgés démolirent les corps de garde de la douane et chassèrent, à coups de pierre, le maire Abenroht, tandis qu'une trentaine de morts,

(1) La nomination de M. Bouvyer avait été faite par Savary, duc de Rovigo, ami de Bourrienne; la révocation fut imposée par Davoust et d'Aubignosc, directeur général de la police à Hambourg, tous deux adversaires déterminés de l'ancien ministre de France auprès des villes hanséatiques. Il y a là un exemple des rivalités profondes que Napoléon était obligé de tolérer entre ses généraux. La place de percepteur de Stade avait été donnée à notre émigré par la commission de gouvernement de Hambourg. M. Bouvyer, on le voit, fut victime de haines personnelles à son protecteur. (Voir à ce sujet *Mém. de Bourrienne*, t. IX, pass. et la lettre du duc de Rovigo au maréchal Davoust, même tome, p. 383.)

gendarmes, douaniers français ou gens du peuple, jonchaient le pavé. Affolées, les autorités civiles et militaires avaient perdu la tête. Il fallut que les hussards danois, nos alliés, accourussent d'Altona, sur le soir, pour rétablir l'ordre. Le 27, les troupes et les autorités de Lubeck arrivaient de leur côté, en désordre, chassées par une autre émeute victorieuse. La garde bourgeoise de Hambourg fut mise sur pied. — « Commandé de garde bourgeoise moi-même, comme en France en 1789, soupire l'ex-aide-de-camp de M. de Chambonas, m'en serais-je jamais douté? » Mais, cette fois, il n'y a plus de plaisir à jouer au soldat. Les feux de peloton roulent et proclament les exécutions ; le préfet, baron de Kōnig, se laisse aller au désespoir et tente de se suicider avec un mouchoir (1).

Enfin, le 12 mars, le général Carra Saint-Cyr se croit contraint d'évacuer la ville, où les Russes sont bientôt accueillis en libérateurs (17 mars), au milieu des feux de joie et d'une illumination qui dura trois jours (2). Bouvyer, ce semble, n'avait pas à hésiter, il devait suivre ses compatriotes dans leur retraite. Il n'y pensa même pas et resta d'autant plus sous l'influence optimiste de sa mauvaise étoile, que pour fuir il lui eût fallu des ressources. Le voilà donc qui s'attarde à observer l'ivresse de la ville, pour le compte de son ami Bourrienne (3) et aussi pour éclairer le gou-

(1) Avec un rasoir, dit Bourrienne. *Mém.* t. IX, p. 156.

(2) Le général Carra Saint-Cyr paraît avoir été trompé, par des rapports exagérés et intéressés, sur l'état des forces russes. Cette retraite subito indigna Napoléon, dont elle trahissait la faiblesse. (*Ibid.* p. 157).

(3)... « Cependant, dit Bourrienne, je continuais à recueillir les nouvelles exactes de tout ce qui se passa dans les villes Anseñtiques, après la retraite des autorités françaises... » *Ibid.*, p. 164.

vernement central sur l'état des esprits dans un pays qu'il connaissait si bien. Ordre est donné à tous les Français, résidant depuis 1804, de se faire inscrire chez le général russe Tettenborn ; il y va (24 mars) et rentre chez lui « tout rassuré par sa soumission à cette formalité. » — L'effet ne devait pas tarder : le 31, un agent de police l'arrêtait à son domicile et lui signifiait, de la part du maire, l'ordre de s'embarquer pour la France. Quelques amis et la recommandation du comte de Grote, ministre plénipotentiaire de Prusse (1), le tirèrent pourtant (2 avril) de ce mauvais pas, qui nous vaudra du moins, par compensation, un témoignage de première main, sur l'estime que M. Bouvyer s'était acquise dans ces circonstances délicates. Bourrienne lui-même va se charger de nous raconter le fait :

« Dès le premier jour de l'entrée des Russes, dit-il, M. de Steuve (2) avait fait faire par l'intermédiaire de Tettenborn, un recensement de tous les étrangers qui se trouvaient à Hambourg ; ils eurent l'ordre de se présenter à l'état-major, pour y justifier de leurs titres et qualités, et faire connaître les motifs de leur présence dans cette ville. L'ordre dirigé contre les *étrangers* n'avaient, comme on le conçoit, que les Français pour objet. Soixante de nos compatriotes furent mis en état d'arrestation chez eux et gardés à vue. Ils n'éprouvèrent d'ailleurs aucun autre vexation ; et, au bout de très peu de jours, la moitié de ce nombre fut

(1) Remis en liberté sur les recommandations de MM. Elreinston, frères Thierry, le comte de Grote, P. Godefroy, A. Parish, le D<sup>r</sup> K. Norr et autres.

(2) M. de Steuve était l'agent secret de la Russie, qui avait fomenté avec une grande habileté l'émeute de 24 février.



rendue à la liberté. M. Bouvyer, qui avait rempli à Lubeck les fonctions de consul de France, redevint libre un des premiers : par sa noble conduite, il s'était concilié l'estime générale. Dès qu'on le sut consigné prisonnier dans son domicile, cinq des plus notables habitants de Hambourg s'empressèrent de se rendre chez Tettenborn, pour donner en sa faveur les témoignages les plus avantageux, et répondre de lui s'il le fallait. Le comte de Grote, ministre de Prusse fit les mêmes démarches, tant il connaissait le caractère honorable de M. Bouvyer. Personne au surplus, n'a pu le mieux connaître que moi qui l'avait eu longtemps sous mes ordres, mais tels sont les malheurs attachés à la guerre, que le despotisme militaire peut frapper le plus honnête homme. Quant aux trente autres Français, que le commandant russe ne rendit pas à la liberté, ils furent déportés sur la rive hanovrienne de l'Elbe. C'était un ramas de gens sans aveu, de douaniers extraordinaires, chargés de s'assurer des persécutions de la douane contre les habitants, et d'agens de la police française. Là, se bornèrent les persécutions et les vengeances exercées par les Cosaques ; et il m'en coûte d'avoir à leur opposer, dans le chapitre suivant, le tableau des exactions incroyables et des fureurs dont Hambourg fut accablée lors de la rentrée des Français (1). »

Bientôt, en effet (12 avril), on entend une bruyante canonnade ; les obus pleuvent sur la ville ; c'est le maréchal Davoust qui revient et balaye la Westphalie et les bouches de l'Elbe. Napoléon est en Allemagne, marche

(1) Bourrienne. *Mém.* t. IX. chap. XIII, pp. 172 à 174.

sur la Saxe et la Silésie, et remporte les victoires de Lutzen et de Bautzen. Le 30, les Russes évacuent Hambourg et les Français y rentrent. La suite se devine.

Par ordre du prince d'Eckmühl et de M. d'Aubignosc, Bouvyer est saisi, fouillé, mis au secret, comme conspirateur, dans la prison de Vinserbaum (23 juin). On ne l'interroge même pas ; ses cartons, ses papiers, tout est pris et retourné sens dessus dessous, mais en vain. Il était innocent de toute noirceur ; mais non pas de tout grief ; on avait manqué une excellente occasion de mettre la main sur des notes convoitées ; restait un témoin gênant à éliminer, on ne s'en fit pas faute. On lui rendit donc ses papiers et sa liberté, en y ajoutant l'injonction d'avoir à quitter, dans les vingt-quatre heures, la ville de Hambourg, et le territoire de la 32<sup>e</sup> division militaire, sous quinze jours (2 juillet).

Chose étonnante ! loin de conspirer, il avait gardé toute la confiance du duc de Rovigo qui, dans le moment même, utilisait, pour le bien de l'Etat, ses sincères et loyales informations.

Ici encore, nous ne saurions mieux faire que de céder la parole à son protecteur Bourrienne, en le priant de nous raconter tout au long, les dessous de cet événement qui le touchait de si près. Il s'exprime en ces termes :

« J'avais, dit-il, conservé des correspondants à Hambourg. Il en était un, entre autres, qui me tenait au courant de tout ce que, dans ma position, j'avais si grand intérêt de savoir. La police inquiète et soupçonneuse de Davoust ne pouvait manquer d'arriver sur les traces de la personne avec laquelle j'avais

eu de nombreuses relations de service, et qui, avant et depuis mon départ, prenait des notes sur les affaires du temps avec une loyauté, une rigidité de principes et un amour pour la vérité que personne ne lui contestait. Il fallut se défaire d'un observateur impartial, qui avait la coutume d'enregistrer fidèlement tous les faits accomplis sous le règne insupportable d'une tyrannie déléguée dans les pays Anséatiques.

\* Le 23 juin, la personne dont je parle, soupçonnée enfin d'avoir des relations avec moi, fut arrêtée pour ce seul fait et conduite dans la prison de Winsers-Baum. Les scellés furent mis sur ses cartons ; on les marqua de son sceau et ils furent enlevés immédiatement. On ne lui fit subir aucun interrogatoire, et, le 1<sup>er</sup> juillet, à dix heures du soir, on le rendit à la liberté, par ordre, lui dit-on, du ministre de la police générale ; mais on l'informa par une lettre confidentielle que les soins d'un ami, dont il ne pouvait avoir perdu le souvenir, avaient contribué beaucoup à sa délivrance.

\* Le lendemain, 2 juillet, la personne relâchée se rendit chez M. Daubignosc, qui lui intima l'ordre de partir sans délai et lui remit ses cartons : ils avaient été ouverts hors de sa présence. Il en fit l'observation à M. Daubignosc et lui témoigna son étonnement de cette violation des formes ; à quoi celui-ci répondit en souriant : « Oh ! mais nous ne suivons pas la marche ordinaire. » Il l'invita ensuite, amicalement, à se soustraire le plus promptement possible aux soupçons de Davoust. Dans cette cruelle circonstance, mon ami dut la vie à une fidèle allemande qu'il avait à son ser-

vice(1). Cette fille, au moment même où l'on arrêtait son maître, eut la présence d'esprit de soustraire celui de ses cartons qui contenait les notes dont on avait un si vif désir de s'emparer, afin de les anéantir et d'avoir l'occasion d'empêcher la vérité d'être connue et de punir le téméraire qui osait en conserver le souvenir. Ainsi éloigné de Hambourg, des notes exactes ne manquèrent pas à mon ami, il délégua sa confiance à une personne qui en était digne, et qui suivit avec la même exactitude la série des événements jusqu'en 1814, époque où il retourna à Hambourg. Là, il fut à même de compléter sa relation avec des renseignements exacts, dont les personnes les plus dignes de foi lui confirmèrent l'authenticité. Les malheureux Hambourgeois ont assez souffert pour avoir au moins la triste consolation de lire l'histoire fidèle de leurs malheurs, s'il est vrai, comme le prétend Sénèque, qu'il soit doux de se souvenir de ce qui fut pénible à souffrir. (2). »

(1) Catharina Eggers, surnommée Trina, d'Altona, entrée au service de M. Bouvyer en 1802, fut le modèle des domestiques fidèles. Elle refusa, à Travemünde, les offres que lui firent le prince et la famille royale de Danemarck, qui voulaient la prendre à leur service. Elle suivit son maître en France, en 1819, et, sur ses conseils, se convertit au catholicisme.

(2) Bourrienne. *Mém.* t. IX. chap. XVII, pp. 228-231. On voit par ces détails que M. Bouvyer avait réuni les matériaux d'un ouvrage qui aurait été d'un vif intérêt. Nous ignorons si cet ouvrage a paru en Allemagne, mais les mémoires de Bourrienne sont si complets sur les malheurs de Hambourg, qu'ils ont certainement puisé à cette source précieuse qui de la sorte ne sera pas perdue pour nous. Le *Journal de M. Bouvyer* ne contient, au contraire, sur ce point, que des indications sommaires, laconiques sans explications qui les mettent en valeur; il s'est évidemment méfié des surprises de la police, et ne peut guère servir qu'à contrôler les assertions de Bourrienne. Il nous paraît donc préférable de renvoyer le lecteur aux mémoires de ce dernier et de ne pas publier, quant à présent, cette portion du journal de notre émigré.

Dans de telles conditions, l'expulsion de M. Bouvyer prit l'importance d'une affaire d'Etat. Le duc de Rovigo se chargea de composer lui-même un long mémoire pour le couvrir et le disculper auprès du maréchal Davoust, auquel il témoignait tout son mécontentement d'un éclat qui l'atteignait personnellement, en le privant de renseignements sûrs et fidèles, au moment même où il en avait le plus besoin. « L'exposé de ce que je vais avoir l'honneur de vous dire, écrit-il, vous fera voir si le service de l'empereur ne perdra pas à ce que je sois privé d'un homme qui me servait si bien. Je dois, cependant, prévenir Votre Excellence que j'ordonne au sieur Bouvyer de se tenir provisoirement en Westphalie, jusqu'à ce que je trouve une circonstance favorable pour utiliser ses services (1). »

Dans une autre missive adressée à Daubignosc, le duc de Rovigo lui reprochait sévèrement d'avoir amené, par ses rapports, la révocation de M. Bouvyer. Ainsi Savary s'en prenait à Daubignosc ; Daubignosc se couvrait, contre son chef hiérarchique, des instructions du maréchal, lequel ne disait mot ; Bourrienne enfin

(1) Bourrienne, *Mém.* t. IX, pièces justificatives. — Cette pièce est fort curieuse. Bourrienne l'a reproduite en entier parce qu'elle dégago son honneur, attaqué par M. Daubignosc. L'action de M. Bouvyer lui fut très précieuse dans cette occasion. En effet la direction que suivait notre émigré « n'était ni politique ni administrative ;... il était (pour le ministère) un écho sûr et facile de toutes les plaintes » que soulevaient des malversations incossantes dans une malheureuse province accablée d'exactions, et il paraît avoir grandement contribué à justifier son ami des charges que la direction de la police de Hambourg accumulait depuis trois ans contre lui. — Daubignosc rejette sur le maréchal la responsabilité de l'expulsion, mais Savary ne paraît pas convaincu que l'initiative ne soit pas venue du directeur.

ne veut voir partout que la haine de Davoust. Affaire d'Etat, répéterons-nous, mais cette fois au sens propre du mot. Puisque personne n'accepte la pleine responsabilité de cet ordre mystérieux, cherchons s'il n'émanerait pas de plus haut.

Depuis la fin de 1810, Bourrienne avait à lutter contre des soupçons qui ne tendaient à rien moins qu'à le perdre, sans retour, dans l'esprit de celui dont il avait été, depuis si longtemps, le plus intime confident. Les bruits malveillants que certains fonctionnaires avaient répandu sur lui, avaient déjà frappé les oreilles de l'empereur qui donna pour premières instructions à Davoust, en l'envoyant sur l'Elbe, « de prendre des mesures pour l'éclairer sur ce qui se passe à Hambourg, entr'autres choses sur ce que fait le sieur Bourrienne, etc. (2 septembre). » Ces mots sentaient la disgrâce, et, en dehors de toute considération d'antipathie personnelle, auraient suffi à exciter le zèle ardent du maréchal contre un suspect aussi nommément désigné (1). Mais bientôt l'empereur revint à la charge : « ...Je veux avoir des idées claires sur ces affaires (de Bourrienne), dit-il. » Il lui envoya le 3 septembre 1811, une autre dépêche qui jette un plein jour sur notre sujet : « Mon cousin, je reçois votre lettre (relative à Bourrienne); il serait important d'avoir des lumières sur ce qu'il a fait. Faites arrêter le juif Gumprecht-Moses, faites saisir en même temps tous ses papiers et tenez cet individu au secret; faites également arrêter quelques autres des principaux agens de Bourrienne pour éclairer ses menées à Hambourg... »

(1) *Bourrienne et ses erreurs*, Paris, 1850, t. II, p. 232.

Le 11 août 1812, il enjoint à Davoust de faire partir Bourrienne, *sur-le-champ*, pour la France. « Mon cousin, écrit-il enfin le 30 juin 1813, j'ai reçu votre lettre, j'ai fait donner l'ordre *positif* au sieur Bourrienne de cesser toute espèce de correspondance avec Hambourg (1) ; » et l'empereur mande qu'on l'informe, si, passé le 5 juillet, celui-ci continuait, afin de le faire arrêter. Il est évident que ces dépêches s'échangeaient sur la tête de M. Bouvyer, alors prisonnier, en raison de son attachement envers son bienfaiteur. Le maréchal le connaissait, du reste, pour l'avoir révoqué brutalement, afin « de l'empêcher d'entrer en fonctions ; » la bienveillance que l'ancien vice-consul de Lubeck s'était acquise de la part des diplomates étrangers équivalait, aux yeux du bouillant soldat, à un brevet de trahison. Pour le prince d'Eckmühl, il était notoire qu'un émigré, un vétéran de Coblenz, un légitimiste, était un homme dangereux, hostile à sa patrie, « vendu à l'étranger, » et contre lequel tous les moyens étaient bons ; demeurer attaché à son chef disgracié, aider Bourrienne de ses relations et de ses renseignements, n'était-ce pas, en outre, faire acte de « contre-police » au profit d'un adversaire déclaré de l'empereur, d'un ennemi qu'on soupçonnait déjà de pactiser avec les Bourbons ? On a vu que le duc de Rovigo appréciait tout autrement la loyauté de notre émigré et la sincérité de sa correspondance, qu'il lui continua publiquement sa confiance, en dépit de cette esclandre et ne craignit pas, en le couvrant, de s'attirer la rancune personnelle du tout-puissant Davoust (2).

(1) Corresp. de Napoléon, n<sup>os</sup> 19,085 et 20,203.

(2) Le prince d'Eckmühl, fils du maréchal, en défendant la mémoire de son père contre les appréciations emportées de Bourrienne, a laissé tomber

Mais ces lettres arrivèrent trop tard ; le pauvre suspect eut à peine le temps de boucler sa valise et de prendre la grande route de Hanovre. Une fois hors de la juridiction du terrible maréchal, il s'arrêta en Westphalie, ce qui l'exposait à être rejoint par les troupes alliées. Et, en effet, tandis qu'il était à Cassel, il entendit tout à coup le canon et la fusillade d'un corps de Cosaques, qui venaient surprendre la ville. Il assista aux scènes d'émeute et de pillage qui marquèrent les derniers moments du royaume de Westphalie et la retraite soudaine du roi Jérôme (28 septembre 1813). Il vit donc, après la capitulation, les assaillants entrer en conquérants dans la place, guidés par une trentaine d'étudiants allemands très exaltés. Il les vit ensuite sortir en fuyitifs, emportant, devant un retour offensif des troupes françaises et du général Allix (1), un butin qui représentait près de trois millions de dépredations (2). Bien qu'il eût passé lui-même de sa plume quelques paroles violentes qui visent, sans le nommer, M. Bouvyer. C'était un devoir pour nous de les relever au passage. (Voy. *Bourrienne et ses erreurs*, t. II, p. 238.) Grâce à Dieu. — et nos mémoires en font foi, — on peut avoir une aversion secrète pour le despotisme militaire, conserver l'espérance de voir revivre les vieilles traditions, nourrir naïvement quelques illusions sur les intentions généreuses des nations voisines, pratiquer envers un ami déchu tous les devoirs de la reconnaissance, de la fidélité, et, par-dessus tout, aimer quand même et servir son pays avec intégrité.

(1) A la date du 8 octobre, il écrit : « Retour du général Allix, avec deux bataillons de troupes françaises, avec le titre de lieutenant du roi. Arrestation de divers habitants distingués, et surtout des membres de la Commission provisoire. » (*Mém.* p. 411) — On reconnaît, à ce trait, le futur et fougueux défenseur de Sens, en 1814.

(2) *Mém.* p. 406 à 412. — Les notes que M. Bouvyer a prises sur ces événements ont été utilisées par M. de Bourrienne dans ses propres *Mémoires*, t. IX, p. 279.



par de fortes inquiétudes et eût brûlé tous ses papiers, dans la crainte d'une perquisition, curieux incorrigible, il serait peut-être demeuré là, plus longtemps, à observer les péripéties de ce drame effrayant. Ses amis durent l'en arracher en lui faisant passer des avis réitérés : bientôt, il ne trouverait plus de moyens de transport ; les arrestations continuelles opérées par la police française commençaient à exaspérer la population ; le bruit courait que l'ennemi approchait de nouveau et que Napoléon rétrogradait ; la bataille de Leipsig, avec ses terribles conséquences, était imminente. M. Bouvyer se décida donc à reprendre (21 octobre) le chemin de sa patrie, qu'il avait quittée depuis vingt-deux ans, et il arriva à Paris dans le courant de novembre.

Il s'y trouvait encore au moment de la chute de l'Empire. Témoin du retour des Bourbons et de l'invasion de la capitale par les armées alliées, il reçoit et traduit toutes vives, brûlantes encore des émotions de la rue, les acclamations de la capitale. De nos jours, il nous est plus facile qu'aux contemporains de démêler l'enthousiasme de la délivrance et l'égarément du patriotisme, mais l'impression confuse et violente du temps est bien rendue dans ces pages presque lyriques, où, sous la plume d'un homme doux, bon et probe, le *Væ victis* passe et repasse avec une âpreté et des raffinements d'amertume, qui nous jettent encore à distance le triste écho des passions de cette époque troublée.

Il est partout où paraissent les souverains alliés. Sa nature mobile et inflammable partage un moment l'é-

tonnement douloureux de la population devant l'immense défilé des hommes du Nord, mais c'est pour se fondre presque aussitôt en « larmes d'action de grâce pour la magnanimité des vainqueurs, » dont il ne cesse de louer la simplicité et la délicatesse. « Point d'air d'arrogance et de dédain humiliant envers un peuple soumis, mais non vaincu. C'étoient des amis qui venoient secourir et délivrer des amis et des voisins malheureux. Non ! jamais l'œil de l'homme n'a vu et ne verra un spectacle aussi surprenant et aussi admirable et si touchant sous tous les rapports !!! »

Que dire des récits de Bouvyer, quand il se porte au-devant des membres de la famille royale, qui accourraient de toutes parts pour arracher, par le seul ascendant de leur nom, aux exigences des conquérants, la France épuisée ? Il ne sait que répéter : « Quelle joie ! Quel délire ! Quel ravissement général... Il faut l'avoir vu pour en juger ! » Il court chez Dentu et lui porte à imprimer une brochure de circonstance qu'il intitule :

*Des Atrides ou Frères Corses*

avec cette épigraphe :

Prima lex, ulcisci : lex altera, vivere raptō ;

Tertia, mentiri ; quarta negare Deos.

« Vindicatif, brigand, menteur, athée. » SÉN.

La semaine qui suit (20 avril), nouvel ouvrage, qu'il intitule :

« Lettre d'un Champenois à son compatriote, membre de l'Instiut, à Paris (Campenon), sur la juste acception du mot : *idées libérales*. »

Et, sans tarder, il se met à écrire une *Relation des*

*souffrances endurées par les villes hanséatiques sous le régime de Napoléon (1).*

Mais ces feuilles éphémères étaient insuffisantes à nourrir autre chose que les passions, la fièvre du moment. De même la décoration du Lys, que M. Bouvyer demande et obtient sur ces entrefaites. Il fallait vivre, et ses ressources et son temps s'épuisaient dans des démarches inutiles pour obtenir une place d'un gouvernement vraiment impuissant à satisfaire, au milieu du désordre d'une invasion, tous ses serviteurs malheureux. Une fois de plus, le pauvre royaliste tombait, meurtri, sous le poids de son illusion. Le cœur déchiré, il résolut de retourner à Hambourg, où l'appelaient le soin de ses affaires et l'espoir de se procurer quelques ressources ; mais il n'eut pas la force d'embrasser les siens et reprit de nuit la route d'Allemagne, sans les réveiller, leur laissant seulement une lettre d'adieu (31 août 1814). Il allait retrouver là, les étreintes de la détresse ; son journal nous apprend que, pressé par le besoin, en 1816, il dut vendre, à vil prix, de l'argenterie et des bijoux auxquels il tenait beaucoup. Heureusement pour lui, son ami Bourrienne avait conservé en ce pays de puissants intérêts, dont la gestion lui procura sans doute une vie moins précaire. Il parcourut à cet effet le Schleswig et le Holstein et employa l'année 1818 à des voyages continuels, qu'il raconte avec sa précision et sa passion ordinaire de voir et de s'instruire.

Mais passons sur ces jours agités ; il est plus doux

(1) Nous avons dit plus haut que nous ne savions pas si cette relation avait été publiée.

de jouir du bonheur de M. Bouvyer quand il revoit, en 1819 et 1823, les lieux où il est né, où sa famille a vécu sans interruption pendant quatre cents ans; et sa maison vendue par la nation, mais non détruite; et sa cathédrale, où il assiste à la Fête-Dieu, au milieu des mêmes pompes qu'autrefois. Il y a là des contrastes, des réflexions touchantes, qui partent des meilleurs côtés du cœur, et de vraies larmes, sur les ruines accumulées à Sens par la Révolution.

#### IV

Le journal de M. Bouvyer a été complété par diverses notes que son petit-fils avait rencontrées parmi ses papiers. Les érudits y trouveront, outre le cahier de réformes publiques que nous avons analysé plus haut (1), une liste curieuse des émigrés sénonais, accompagnée de détails biographiques; « une liste des personnes de Sens ou des environs qui ont été guillotonnées ou qui ont péri victimes de la fureur révolutionnaire; » une histoire de la famille Bouvyer, entremêlée de beaucoup de souvenirs locaux, et dans laquelle nous avons largement puisé au début de cette étude (2); un tableau généalogique de cette famille; enfin une autre « liste des anciennes familles bienfaitrices de notre

(1) V. p. 18.

(2) En tout ce qui concerne l'histoire domestique de la famille Bouvyer, nous n'avons fait que suivre le récit de notre auteur. C'est dire que, tout en rendant hommage à sa parfaite véracité, nous lui laissons la responsabilité de toutes ses indications, dont la vérification *critique* ne pourra être que l'œuvre de l'avenir, notamment en ce qui touche l'origine écossaise de la famille, les causes diverses qui englobèrent la fortune d'Estienne II Bouvyer au xvi<sup>e</sup> siècle, ou encore certaines dates de filiation. Les jalons sont

ville, et depuis les d'Autun, *Ferrand* (1), Jamard, de Challemaison, de la Hache, Rousseau, *Cousin*, de Bornes, Poncy, Fauvelet, le Riche, Tenelle, de Saint-Pierre, Hodoart, Grassin, Couste, Fenel, de Marsangis jusqu'à M. de Chambonas et à Fauvelet de Bourrienne. Mais je dois prévenir le chercheur qu'un émigré ne pouvait guère se procurer des documents de première main. Il emprunte le plus souvent ses renseignements à son ami Tarbé, dont les almanachs faisaient ses délices.

L'histoire intime de sa famille est plus intéressante parce que son cœur droit et sincère et les préoccupations incorrigibles d'un fonctionnaire d'ancien régime s'y montrent dans le déshabillé et la bonhomie d'un intérieur sénonais au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est bien le Livre de Raison, écrit avec une pensée parfois un peu exclusive, mais relevée de prévoyance et de tendresse paternelles ; il veut fixer à jamais, parmi les siens, les fruits de sa douloureuse expérience et prolonger, au delà des générations présentes, la leçon de sa vie errante et désillusionnée : « Mes enfants, quoiqu'il arrive, n'émigrez jamais (2) ! Quelque embarras ou quelques nouvelles révolutions qui puissent survenir dans notre

plantés ; à nos collègues maintenant de compléter ou même de rectifier, s'il y a lieu, par des recherches subséquentes, les détails de ce travail. Nous avons tenu surtout à montrer le vif intérêt que la mémoire de notre grand peintre sénonais Jean Cousin donne à tous les souvenirs de la famille Bouvyer et nous n'avons d'autre prétention que de provoquer les découvertes, en excitant l'attention des curieux.

(1) *Mém.* pages 671 à 718. — La notice donne l'itinéraire de la procession solennelle que le chanoine Ferrand avait fondée au XVI<sup>e</sup> siècle en commémoration de la récupération de la Sainte-Coupe.

(2) *V.* pages 667 et 669, les recommandations de l'auteur, dont je reproduis la substance, sinon le texte un peu prolixe.

patrie, n'oubliez jamais d'y rester, ne manquez jamais non plus à la servir... mais que ce soit toujours en France et jamais au dehors... Ah ! mes enfants, je vous le répète, gardez-vous d'émigrer jamais ! »

Tout intéresse dans ces pages familières : les tableaux évoqués ; la candeur des réflexions, la piété d'un cœur tendre ; les retours inconscients de l'esprit de notre vieille race bourgeoise ; le goût particulier des Sénonais pour l'étiquette ; tout, jusqu'au parfum, aujourd'hui démodé, de ces mots poudrés de solennité, d'où semble s'exhaler encore l'émanation affaiblie de quelques grains de tabac à la rose, tombés par mégarde du jabot à dentelles du vénérable auteur.

Notre émigré n'eut pas la consolation de fermer les yeux, comme il le désirait « ardemment, » dans sa ville natale ; mais son inébranlable confiance en la Providence et la résignation courageuse qui ne l'avaient jamais abandonné au plus fort de ses épreuves, n'en reçurent pas moins leur récompense d'une manière bien inattendue. Au moment même où la persistance de ses adversités semblait lui fermer définitivement les portes de sa patrie, une circonstance fortuite se produisit enfin, qui vint assurer à ses derniers jours l'aisance et le repos que, depuis trente ans, il ne connaissait plus. Vers la fin de l'année 1818, sa femme hérita d'un domaine en Touraine (1), elle lui en offrit aussitôt la jouissance. *O felix dies !* s'était-il écrié dans l'élan de sa gratitude, et il s'était hâté vers cet asile de paix, secouant de ses pieds fatigués la poussière si

(1) Il comprenait La Millardière et Le Petit-Bois, sur les paroisses de Vouvray et de Rochecorbon.

lourde de l'Allemagne (1<sup>er</sup> mai 1819). Dès lors, tout occupé de soins agricoles et de la pensée de ses enfants, il aimait à, jouir avec son poète favori, « des sourires de ce petit coin de terre, qui l'emportait pour lui sur tout autre (1); » puis, levant les yeux plus haut, « tout pénétré de reconnaissance pour la bonté céleste, » il murmurait, les larmes aux yeux, cet autre vers de ses chers classiques : « Ces loisirs, Dieu même me les a faits (2). »

« C'est ici, raconte-t-il en finissant ses récits, que seul et livré à moi-même, je repasse toutes les vicissitudes de mon errante vie, et, m'en rappelant les premières années de bonheur, je me dis avec un soupir d'attendrissement : *Gustans gustavi paululum mellis*; et qu'en en prévoyant le terme que mon âge doit rendre très prochain, j'ajoute, avec un nouveau soupir : *Et ecce morior*. C'est ici que, profondément ému du souvenir amer de mes erreurs et implorant avec larmes la miséricorde inépuisable du Dieu de paix et de bonté, je lui adresse du fond du cœur : *In te Domine, speravi, non confundar in æternum*. C'est ici, enfin, que je mets à ses pieds mon ardente prière pour obtenir la grâce si vivement désirée : *Tanquam cervus desiderat ad fontes aquarum*, de terminer mon orageuse carrière dans ma ville natale, pour y réunir mes cendres à celles de mes pieux et vénérables ancêtres et que je le supplie, avec sanglots, de me faire jouir du bon-

(1) *Ille terrarum mihi præter omnes* (HON.)

*Angulus ridet..*

(2) *Mihi Deus hæc otia fecit.* (VING)

heur éternel : *Et fac mecum sanctis tuis in gloria numerari. Amen! Amen (1) !* »

C'est là, en Touraine, ajouterons-nous en terminant, que M. Charles-Octave Bouvyer, écuyer, s'éteignit le 31 mai 1837, dans sa quatre-vingt-troisième année, peu de temps sans doute après avoir écrit ces touchantes paroles, sur lesquelles nous voulons laisser le lecteur. Aussi bien, mon intention n'était-elle pas de publier le Livre de Raison et le Journal de M. Bouvyer. Je ne me suis proposé que de les faire connaître.

Je crois, toutefois utile de reproduire ci-après, non pas les 718 pages de ces deux volumes, mais des extraits concernant les premiers temps de la Révolution à Sens et l'émigration champenoise. Une table anecdotique faciliterait, pour le reste, les recherches que nos travailleurs auraient à faire dans nos gros manuscrits, on pourra la dresser dans la suite.

Ce document lui-même, complet, franc d'arôme, nourri d'amour du pays natal, sain de lecture et par conséquent utile à tous, nous le déposerons dans nos archives, où il nous rappellera le travail et la libéralité d'un excellent collègue. Nous le conserverons avec soin et honneur, en souvenir de lui et de l'une des familles les plus anciennés et les plus fidèles de notre ville.

JOSEPH PERRIN,

*Avocat.*

(1) *Mém.* p. 670.



Extraits du Tableau Généalogique  
de la Famille BOUYER<sup>(1)</sup>  
*La Descendance de Jean Cousin*

John ou Jehan Bouyer.  
Seigneur de Monthard † 1472.  
ép. (1434 ou 1435) Jacqueline d'Autuz

Guillaume 1<sup>er</sup> Bouyer  
Seigneur de Monthard (1438-1462 ou 63)  
ép. Guillemette Jamard.

Henry 1<sup>er</sup> Bouyer.  
Seigneur, S<sup>r</sup> de Monthard (1467-1525)  
ép. en 1<sup>re</sup> Anne (1478) ép. en 2<sup>e</sup> Anne (1508)  
Etienne Jamard Marie-Jeanne Guille † 1521

2<sup>e</sup> Henry II Bouyer  
Seigneur (1484-1543)  
ép. Marguerite de la Roche  
(† 1<sup>re</sup> 30<sup>es</sup> 1564)

1<sup>er</sup> Etienne I<sup>er</sup> Bouyer.  
Seigneur, S<sup>r</sup> de Monthard (1480-1541)  
ép. vers 1520, Colombe de Challenais  
† 1536.

1<sup>er</sup> Jehan II Bouyer.  
1510-15 Aout, 1585.  
Curé de Soucy; prêtre (10 juillet 1548)  
Chanoine de Sens à l'Abbat. St-Denis

2<sup>e</sup> Marie Bouyer  
née vers 1515, ép. vers 1537,  
Jean Cousin, Seigneur.  
né 1500 ou 1501 † vers 1590<sup>(2)</sup> en 3<sup>e</sup> Anne

1<sup>er</sup> Simon 1<sup>er</sup> Bouyer  
Seigneur, S<sup>r</sup> de Monthard.  
(1522-1<sup>er</sup> Mai 1590)  
ép. 1 1570) Jeanne Ferraud.

Rachel Bouyer  
née 1<sup>re</sup> Mai, 1580.  
ép. Eschieloucher

2<sup>e</sup> Etienne II Bouyer.  
Seigneur, S<sup>r</sup> de Monthard, du Pavillon  
de Jouancy, Soucy et des Grands Portes  
(1584 † avant 8 Mars 1602)  
ép. (5 7<sup>me</sup> 1592) Marie Cousin  
(née 1505 † 1626) Fille de  
Jean Cousin et de Christine Rousseau,  
sa 2<sup>e</sup> femme. (Voir l'Appendice)

1<sup>er</sup> Jehan III Bouyer.  
(1558 † après 1615)  
ép. (vers 1588) Savinienne de Rome.

Jean-Baptiste Bouyer, (1562-1623)  
ép. (1619) Simone Autour.  
eut 3 fils, dont postérité inconnue.

Etienne III Bouyer, (1600-1657)  
ép. (1628) Genevieve Luyon.

Claude 1<sup>er</sup> Bouyer, (1638-1718)  
Marié 2 fois.

Comte Bouyer (1662-1690)  
ép. (1681) Elisabeth Poncy.

Romaine Bouyer, née en 1691  
ép. Ant. Guill. Fauvellet du Toc.  
Comte, au bailliage

Claude II Bouyer.  
(1692 ou 95-1767)  
Chanoine de Sens, Auteul St-Jean,  
fils de M<sup>re</sup> de Gondrin qui lui donna  
le nom de son oncle  
M<sup>re</sup> Coucou de Bellegarde,  
bienfaiteur de la famille.

Claude-Claude I<sup>er</sup> Bouyer, (1689-1776)  
ép. en 1<sup>re</sup> Anne Marguerite Leriche?

M<sup>re</sup> Fauvellet du Toc.  
ép. (1735) M<sup>lle</sup> Lespère?  
héritière de la famille  
de Richelbourg et du fief de Monthard.

Claude-Charles Bouyer, (1723-1785)  
Seigneur de Goussy, Goussy, Goussy  
ép. Simone de St-Pierre.

M<sup>lle</sup> Fauvellet du Toc, dame de Monthard  
ép. M<sup>re</sup> de Bonnaire, Comte, au bailliage

Charles-Claude III Bouyer, (1755-1837)  
Seigneur de Goussy, Emigré en 1792.  
ép. Adélaïde Blanchet, dont postérité  
Auteul des Mémoires.

(1) Voyez la Généalogie complète dans l'Étude sur Jean Cousin, par M. A. Ferris-Blot, et à la page 181 de Mémoires

(2) Cf. sur la date de la mort de Jean Cousin, une étude intitulée: Une Gravure de Jean Cousin, à la date de 1537, par M. Moncaux, Bull. de la Soc. des Sciences de Gironde, t. 22, année 1897. Il s'agit de la curieuse gravure anatomique, reproduite et sculptée de Colombe Chastel et de son prodigieux enfant surnommé de la Vierge de Sens. L'auteur pense que ce travail fut confié au grand architecte sur la recommandation de son gendre, Etienne II Bouyer, qui avait épousé Allouart pendant l'émigration. T. 22, Sup. p. 202.

## APPENDICE

---

Un censier de l'abbaye de Saint-Jean, à Sens, porte, à la date de 1534, « Maistre Jehan Cousin, peintre, demorant à Sens, ou lieu de Mathurin Harpin, pour ung jardin qu'il tient du curé de Saint-Léon, ou lieu dit Marceau, tenant d'un long au rup de Mondereau, 2 deniers ; » et en marge — « en l'an cinq cens cinquante huyt, *Pierre Bouvier*, apoticquaire, demeurant à Sens, ou lieu dudict Cousin. » — *Arch. de l'Yonne, sér. II, 420, reg.* — Dans le registre suivant, (H. 421) « Jehan Cousin, peintre, demeurant à Sens, » est encore porté pour le même jardin, « contenant deux quartiers de terre, assis en la paroisse Saint-Léon. » On lit en marge : « Il a toujours payé jusqu'en l'an 1558. » Quel est ce *Pierre Bouvier*, indiqué comme apothicaire, et possédant au lieu et place de Jean Cousin, en 1558 ? Il ne figure pas sur les papiers de la famille. Nous croyons qu'il doit être identifié avec Etienne II, gendre de Jean Cousin et apothicaire à Sens à cette époque, comme successeur de son père Estienne I<sup>er</sup>. (Voy. *Mém.* p. 609.) Il y aurait dans ce prénom de Pierre, soit une erreur, — assez commune de la part des rédacteurs de censiers, soit quelqu'autre confusion. Du reste, on trouve aux mêmes archives (H, 422, années 1590 et suiv.) « *Etienne Bouvyer, apothicaire,* » (censitaire de la même abbaye, « pour une maison près du grand collège : 3 livres. »

Les *Mémoires* de M. Bouvyer indiquent à tort la date du 2 décembre 1612 pour le décès d'Estienne II ; il était mort en 1602, puisque une partie de ses biens ayant été saisi à la

requête de Marguerite Minagier, veuve de Jean d'Aliboust, médecin de Henri IV, son fils aîné Jehan III Bouvier renonça à sa succession devant le Prévôt de Sens, le 8 mars 1602. Rachel Bouvier fit de même le 15 mars 1603. Outre Jehan III, les actes mentionnent encore, comme enfants d'Estienne, Louise Bouvier, femme de Jehan Chappelot, procureur, Claude Bouvier, veuve d'Estienne Rousseau et Jehan-Baptiste Bouvier.

Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Maurice Roy, conseiller référendaire à la Cour des Comptes. —  
(*Archives du Chesnoy.*)

---

# EXTRAITS DES MÉMOIRES HISTORIQUES

## OU JOURNAL DE LA VIE

DE CHARLES-OCTAVE BOUYVER

---

### PREMIÈRE ÉPOQUE

DEPUIS MON ÉMIGRATION ET PENDANT SA DURÉE

*God, the King, my Friends*  
Dieu, le Roi, mes amis.

### INTRODUCTION

La révolution de notre infortunée patrie ayant commencé 1789 à 1791  
à se faire sentir à Sens, ma ville natale et lieu de ma demeure, dans les premiers jours de juillet 1789, par une disette subite et extrême de bled, tant dans la ville que dans les campagnes des environs, quatre jours avant la révolte déclarée à Paris par la prise de la Bastille et les premiers meurtres publics ; le peuple de notre ville, poussé par la nécessité et le besoin réel et absolu, s'empara de deux bateaux de bled appartenant à M. Epoigny, comme commissionnaire du gouvernement, et qui se trouvaient stationés à l'ancre, près du *Clos-le-Roi*, vis à vis les casernes, se mit à le piller, à l'emporter, et, pis encore, à le jeter dans la rivière. Ces bateaux étaient destinés, par le ministère, pour la consommation de Paris. Tout le monde alors, craignant pour sa propre sûreté, s'arma pour la conservation générale des propriétés. La *garde bourgeoise* (de cette époque, dès lors, déjà appelée la *garde nationale*) fut convoquée (1). Tous les honnêtes

(1) M. Bouvyer complète ce récit vers la fin de ses *Mémoires* (p. 657 et suiv.) :

« Il s'étoit formé spontanément, dit-il, dans notre ville, comme dans tout le royaume, dès le mois de juin 1789, une garde nationale. Elle fut provoquée chez nous par l'arrestation que fit la populace de quelques ha-

gens s'y rendirent et se mirent à sa tête. Cette mesure, instantanée et de sûreté générale, empêcha tout accident, et prévint tout meurtre et pillage, qui, à cette désastreuse et si déplorable époque, ont désolé tant d'autres villes.

On doit à la justice de dire qu'on en fut redevable aux qualités aimables de douceur, de modération et d'affabilité et de générosité de M. le marquis de Chambonas, maréchal de camp, qui s'étoit depuis quelques temps établi à Sens pour y rétablir sa santé, et qui accepta le commandement de la garde nationale, dans laquelle servirent aussi les nombreux anciens militaires et chevaliers de Saint-Louis de notre ville, avec des grades analogues à leurs anciens services, tels que MM. de Potrincourt et de Biencourt frères, MM. de Rossel père et fils, officiers de carabiniers et de marine royale, de Bullioud, ancien capitaine d'infanterie, de la Houssaye, chevalier de Saint-Louis, les deux frères de Jussy, capitaines d'infanterie, et plusieurs autres dont je ne me rappelle pas les noms, sous le commandement eu second de M. de la Chapelle (1), autre ancien major d'infanterie, aussi décoré de la croix de Saint-Louis, qui en fut aussi créé major, homme juste et ferme, et autres dont on peut voir les noms et grades dans l'almanach de Sens de la présente année. Je fus nommé l'un des aides de camp de M. le marquis de Chambo-

teaux de bled. Pour en empêcher la spoliation, tous les honnêtes gens se réunirent en armes. Elles se constitua ensuite plus régulièrement, sur cette inconcevable et chimérique alarme de l'arrivée de brigands universellement répandue sur toute la surface de la France, au même jour, à la même heure. Elle se consolida enfin pour le maintien de la sûreté générale et s'organisa militairement sous le commandement de M. le M<sup>te</sup> de Chambonas.

« . . . Je m'étois mis dans la compagnie des chasseurs à cheval. . . M. Weyler me peignit en uniforme de la garde nationale, qui étoit celui de notre ancienne garde bourgeoise, que nous avions d'abord adopté; mais, peu après, un décret de l'assemblée nationale en prescrivit un bleu, avec la cocarde tricolore, que je n'ai jamais porté, ni l'un ni l'autre, et que je regardois comme le signe de la rébellion. »

(1) *Vid. infr.* p. 341, la notice sur M. de la Chapelle.

nas, qui fut créé, par Sa Majesté Louis XVI, commandant, pour le Roi, de la garde nationale de Sens, puis maire de la dite ville.

Je fus ensuite député plusieurs fois auprès du général Lafayette et de M. Bailly, maire de Paris, avec plusieurs de mes concitoyens, notamment M. Desmaisons, conseiller au présidial de notre ville, pour en obtenir diverses grâces ou faveurs, missions auxquelles nous eûmes toujours un heureux succès. Nous obtînmes entr'autres, de M. Lambert, alors contrôleur général des finances, un secours de six mille francs pour notre ville, et, une autre fois, de M. le comte de La Tour du Pin, ministre de la guerre, les réverbères qui étoient à l'école militaire de Brienne, qui fut alors supprimée, et qui furent de suite amenés et placés dans les rues de Sens, où ils subsistent encore, pour son utilité et son agrément. Mais nous eûmes beaucoup de peine à obtenir un fort baril de poudre que notre municipalité désiroit avoir pour sa sûreté. Lafayette, commandant de la garde nationale parisienne, et Bailly, maire de Paris, nous renvoyoient toujours de l'un à l'autre, comme de Caïphe à Pilate, sans oser ni l'un ni l'autre donner l'ordre de cette expédition, dans la crainte de se compromettre, malgré les assurances que nous leur donnions de la très pacifique opinion de notre bonne ville, en faisant chaque fois, quant à moi, une restriction mentale. Enfin nous obtînmes cette insigne faveur qui nous valut plusieurs fois celle de dîner chez le général, que j'avais surnommé le général Poupée, à cause d'une demi-douzaine de faux toupets, bien poudrés, destinés à décorer son front chauve dès lors (présumant bien qu'il l'a encore tel), et qui étoient très ridiculement placés sur une planche en évidence, posée au haut du vestibule et de l'escalier au fond de la cour, à gauche, qui conduisoit à son appartement dans l'hôtel qu'il occupoit alors au faux bourg Saint-Germain...

Quant au bon et excellent M. Bailly, il étoit loin de mériter la cruelle et déplorable fin qui a terminé son honorable carrière. Simple et honnête dans ses manières, comme dans ses

sentiments, j'ai été aussi à même de l'apprécier. Je le connoissois avant la révolution, le voyant souvent chez madame Le Prince, sœur de M. Foacier, mon ami. Le philosophisme seul a causé sa ruine, avec la philanthropie, mais n'ayant jamais fait ou voulu de mal à qui que ce soit. Avec autant d'esprit que d'instruction, je n'ai jamais pu concevoir qu'il se fût déterminé à épouser une femme aussi sotte et aussi idiote que la sienne.

En sa qualité de maire de Paris, je fus lui rendre visite avec mes collègues députés, pour en obtenir les grâces que nous étions chargés de solliciter pour notre ville.

Enfin, après m'être conduit avec toute la droiture et la prudence qu'exigeoient la délicatesse et le danger de ce tems d'orage, inoui jusqu'alors, et avoir fait divers gratuits, longs, pénibles et dispendieux voyages et séjours à Paris, pendant le cours de l'année 1790 et partie de 1791, malgré la perte de ma place, jusque là très lucrative, pour l'utilité de ma ville, en qualité d'aide de camp de M. le marquis de Chambonas, je ne décidai à la quitter, au moment où les jacobins furent parvenus, après divers efforts jusques là inutiles, à établir un club à Sens, auquel je ne voulus point courir le risque et la honte d'être forcé d'aller me faire inscrire ; et je vins demeurer à Paris le 23 janvier 1791...

....C'est donc à partir de ce jour (28 octobre 1791), que j'ai entrepris le journal de mes longues et pénibles courses, jusqu'à ma rentrée définitive, tant pour pouvoir me rappeler à volonté les époques et les détails de mes tribulations de toute nature, ainsi que le souvenir des généreux procédés qui m'ont aidés à les supporter, de la part d'honnêtes personnes de toutes classes que j'ai eu le bonheur de rencontrer dans mes adversités et dont le souvenir, gravé dans mon cœur, y subsistera jusqu'à mon dernier soupir.

C'est aussi pour témoigner ma reconnaissance à l'auteur de tout bien, qui n'a cessé de daigner me protéger, et ne m'a jamais abandonné dans mes longues adversités : et dans l'intention de donner à mon fils, s'il lit jamais ce journal (ré-

digé d'après mes notes de chaque jour, sans prétention et avec sincérité), l'image détaillée de mes longues souffrances et de la constance, du courage et de la résignation que doit avoir persévéramment dans le malheur, l'honnête homme qui se dévoue, comme il le doit, et selon sa conscience, pour la cause de sa Religion, la conservation de son honneur et le salut de sa Patrie et de son Roi : *Pro Deo, Rege et Patria*.

Commencé à rédiger ce journal, d'après mes notes de chaque jour, et à les mettre au net, à Kayserwerth, outre Rhin, duché de Berg, après y avoir appris la subversion totale de ma fortune, le mardi gras 12 février 1793.

Signé : Charles-Octave BOUVYER, *écuyer émigré*.

(Il convient de compléter cette introduction par deux notices que M. Bouvyer a composées plus tard sur MM. de la Chapelle et de Chambonas. Nous les intercalerons ici.)

« DE LA CHAPELLE, ancien major au régiment Royal-Comtois-infanterie, et chef de S<sup>t</sup> Louis. Bon et brave militaire et excellent homme. Il s'étoit établi à Sens quelques années avant la révolution et avoit rendu beaucoup de services à notre ville pour le maintien de l'ordre, dans le grade de major de la garde nationale que nous lui avons conféré. Profondément dévoué à son roi et à sa patrie, il émigra et servit dans l'armée des princes. Je le rencontrai, dans la fin de décembre 1792, couché sur la paille, près de Düsseldorf, où il s'étoit alors associé et réfugié avec les deux frères de Jussy. Attaqué d'une maladie de poitrine très grave, suite de ses fatigues et de ses chagrins, il souffroit infiniment sans proférer aucune plainte. Je me réunis à eux et je parvins promptement, après avoir trouvé à Kayserwerth, sur le Rhin, un logement plus convenable, à l'y faire transporter dans la voiture d'un chef de la garnison bavaroise de Dusseldorf, qui eut l'obligeance de nous la prêter pour lui. Nous l'établîmes donc sur la paille où nous couchions cinq, car le hazard nous avoit fait aussi rencontrer notre ami et concitoyen Es-mangart (de Bournoville), qui n'avoit plus voulu nous quit-



ter. Quoique nous lui prodiguâmes tous les soins et les secours convenables, le 25 de ce mois, nous eûmes la douleur de le voir expirer dans les bras du ch<sup>er</sup> de Jussy et les miens. (*Mém.*, p. 578. Liste des émigrés.)

M<sup>is</sup> DE CHAMBONAS — « Dès les premiers moments de la révolution, M. de la Garde, m<sup>is</sup> de Chambonas, avoit été nommé par Louis XVI, commandant, pour le roi, de la ville de Sens (1). Pendant les deux premières années, où il lui fut encore possible de retenir les efforts de la révolution, il parvint, à force de courage et de zèle, à maintenir la tranquillité dans nos murs et à en écarter tous les actes de cruauté dont d'autres villes avoient déjà eu à gémir. Un des moyens qu'il mit en usage pour arriver à ce but désirable, fut d'occuper la populace en lui procurant un travail utile pour la ville. Il réussit ainsi à faire combler, tant à l'aide de ses propres fonds, que par le prix de la vente des arbres du Clos-le-Roi, à faire combler les larges fossés qui ceignoient la ville, depuis la porte St Didier jusqu'à la porte Dauphine, fossés dans lesquels croupissoient des eaux stagnantes et fétides, et à y faire planter des allées d'ormes pour remplacer la promenade, jadis fort belle, du Clos-le-Roi. Alors ce dernier emplacement fut destiné à contenir les marchandises apportées par la navigation ; et, près le pont d'Yonne, il fut con-

(1) Il étoit venu, à ce qu'il parut, par l'effet du hasard, s'établir depuis peu de temps dans notre ville. Il est de fait, au surplus, que son séjour à Sens, pendant ces premiers temps de trouble et de confusion, y fera époque dans son histoire, parce qu'il y fit, quelles aient pu être ses intentions secrètes, beaucoup de bien, préserva de beaucoup de maux publics et individuels et maintint l'ordre et la sûreté jusqu'au moment où, par cette conduite même, il devint l'objet de la haine et de la persécution des sanguinaires jacobins. (*Mém.* p. 657 et suiv.)

— Appris depuis, et plusieurs années après (celle de 1799), sa mort prématurée dans les environs de Passy, près Paris, et ruiné par le jeu, après son retour d'Angleterre. C'étoit un des hommes les plus aimables qu'on pût voir; mais, malheureusement, dominé par une passion irréfrénable pour le jeu. (*Ibid.* p. 346.)

struit un port vaste et commode qui manquoit à notre ville et auquel furent aussi employés les matériaux d'un vieux et inutile bastion, dit le Cavalier, qui étoit situé près de la rivière auprès des prisons. Il restoit à achever de combler d'autres fossés fangeux et à entourer la ville de promenades dans le reste de son circuit, depuis la porte Dauphine, jusqu'à celle de Notre-Dame, pour rejoindre le Mail; comme aussi de payer les indemnités nécessaires aux propriétaires des terrains qui joignoient les murs de la ville, ainsi qu'on voit fait pour les premières promenades. » (*Mém.* p. 716.)

(Nous avons raconté plus haut en détail, comment M. Bouvyer sortit de France. Nous le retrouvons à Trèves, où il vient d'arriver, le 3 novembre, à 7 heures du soir.)

4 Novembre. — Trèves Le soir je me rendis à l'hôtel de ville ou *Casin*, qui me fut indiqué comme le lieu d'assemblée de toutes les familles françaises émigrées et qui s'y réunissoient trois fois par semaine, les dimanches, mercredis et vendredis, pour s'y communiquer réciproquement les nouvelles. J'y rencontrai MM. de Guilhermy, de Fancigny, de Foucaut, de Lambertye, de Marchais, anciens députés aux Etats généraux; M. le président de la More, de Bar-le-Duc, et M<sup>rs</sup> de Pâlis, le père et ses deux fils.

11 — Le soir, assemblée de toute la noblesse chez M. le m<sup>is</sup> de Janson, l<sup>ant</sup> général, représentant M. le m<sup>is</sup> de Broglie, laquelle n'a abouti à rien.

14. — (Départ pour Coblenz.)

16 — (Arrivée à Coblenz.) Donné nos noms et qualités à M. Prioreau, nommé par les princes prévôt général de l'armée.

17. — Je commençai ma journée par me rendre à l'hôtel du Cheval Blanc, au Thal, où il y avoit une assemblée de la noblesse champenoise, à laquelle présidoit en quelque manière M. le c<sup>is</sup> de Cogny. J'y signai sur le registre de la coalition, ainsi que la lettre à envoyer à M<sup>s</sup> le duc de Bourbon,

gouverneur de Champagne, pour lui donner avis des dispositions qui y avoient été arrêtées.

Cette assemblée se termina par la nomination, au sort, de 22 députés chargés d'aller prier les princes de nommer les commandants en chefs de la noblesse de cette province. Je fis ensuite, avec M. le ch<sup>er</sup> des Réaux, et conduit par M. le commandant de Mégrigny, mes visites au ministre de l'Electeur, M. de Ménich; à l'ambassadeur de la cour de France près de lui, M. de Vergennes, et aux deux premiers gentilshommes de la chambre de Monsieur et de M. le c<sup>te</sup> d'Artois, à l'effet de nous faire enregistrer et inscrire pour notre présentation à ces trois princes, cérémonie mise en usage et sans laquelle cependant tout français étoit admis chez eux, mais n'y étoit pas invité à dîner, ce qui n'avoit lieu qu'à l'égard des chevaliers de Malte et des officiers, seulement jusqu'au grade de major compris.

(Bouvyer s'en tint là et ne se fit pas présenter. Il évita la « cérémonie gênante et inutile pour tout individu qui n'étoit pas au service avant l'émigration, » bien que, lui sembler-t-il, l'engagé par dévouement, méritât autant qu'un autre de recevoir une fois cet honneur. Il se présenta ensuite au palais de l'Electeur, « qui tenoit cour et recevoit tous les Français depuis une heure jusqu'à deux. »)

...Vu, avec vénération, ce respectable prince et vertueux Pontife auquel tout bon Français doit un hommage éternel de gratitude et d'amour.

...Je dois rendre compte de suite des honnêtes et même des égards obligeans et de tout genre qu'il met en usage envers tous les réfugiés français. Ils sont tous admis chez lui avec une égale confiance et bonté. Le passage du bateau volant est franc pour eux, et c'est tout dire qu'il a fait prendre à ses troupes la cocarde blanche. Ce souverain justifie pleinement le premier de ses deux noms de baptême : *Clemens* Wenceslas. Il a un gouvernement plein de sagesse, de modération, de douceur et d'humanité, qui le rend cher et le fait également adorer des Français, comme de ses sujets, aux-

quels ses vertus le rendent plus recommandable que le petit nombre de ses troupes (d'environ 2000 hommes), qui font sa force militaire habituelle... On a voulu consacrer la mémoire de sa générosité envers les Français par cette inscription (gravée sur une fontaine qu'on inaugura le 23 novembre à Coblenz): *Clemens Wenceslas, vicinis suis, 1791.*

23. — \* Il y eut ce matin, écrit Bouvyer, jour de S<sup>t</sup> Clément, fête de l'Electeur, une messe solennelle chantée pour la conservation de ses jours, à la demande de tous les émigrés français qui se firent, sans exception, un devoir d'y assister tous, de tout sexe et de tout âge, au nombre de 6 à 700 résidant à Trèves et qui s'empressèrent à l'envi de rendre cet hommage de respect et de reconnaissance à leur vénérable et généreux hôte. La grand'messe fut chantée par M. l'évêque d'Ascalon, suffragant de l'Electeur, et M. le cardinal de Laval, évêque de Metz, ainsi que plusieurs autres évêques français y assistèrent en habits de cérémonie.

Tous les gentilshommes français s'y étoient rendus en corps et ensemble, ayant à leur tête tous les officiers généraux résidant à Trèves. Le soir au Casin.

24. — Le soir, au concert chez M. de Cosne, où commença à se répandre le bruit du départ du roi et de son arrivée à Condé, annoncée la veille à Coblenz. \*

(C'étoit une de ces fausses nouvelles dont aimait à se nourrir l'imagination désœuvrée et l'optimisme aveugle de nos émigrés.)

26. — Assemblée des gentilshommes de Champagne, commencée le matin chez M. de Janson et continuée le soir chez M. d'Ambly, où on détermina l'uniforme de la légion champenoise, le mode d'un emprunt solidaire et divers autres objets provisoires pour notre établissement et formation.

30. — Assemblée matin et soir, où il a été convenu 1<sup>o</sup> l'admission définitive du *haut-tiers* dans la coalition de la province, dans la proportion d'un *cinquième* seulement, et celle des gentilshommes des autres provinces dans la même proportion d'un cinquième, et sans, quelques grades qu'ils aient

qu'ils puissent prétendre à parvenir à aucun commandement dans la légion ; 2<sup>o</sup> ensuite quelques réglemens provisoires sur l'uniforme de la cavalerie.

4 décembre . - Pris l'uniforme de la légion de Champagne, qui est : habit bleu de roi ; collet rabattu et paremens à pa-telettes, bleu céleste ; boutons d'or, à une seule fleur de lys ; retroussis, une fleur de lys bleu céleste et les armes de la province, dont j'avois donné le modèle (qui sont d'azur, à la bande potencée et contre-potencée d'argent) ; gilet écarlate et boutons armoriés de même, culotte jaune, chapeau à trois cornes et cocarde blanche, ceinturon noir et sabre de cavalerie ; housse de cheval et porte-manteau bleus (1).

5. — ...Le matin, à l'assemblée (*au casin*), où, entre autres objets, il fut décidé qu'il y en aurait une tous les lundis, mercredis et samedis de chaque semaine, à 10 heures du matin. M. de la Rozière, gentilhomme champenois, résidant à Coblenz, y fut nommé, par la légion, pour correspondre en son nom avec les princes et officiers généraux sur les divers intérêts de la dite légion.

7. — Allé à l'assemblée, où l'on rédigea la lettre pour M. de la Rozière, à l'effet de le prier de nous envoyer un avis certain sur l'admission du *tiers*. Je fus chargé de faire faire les emporte-pièces pour les retroussis de nos uniformes, d'après les modèles que j'avois faits et qui furent acceptés.

18. — A l'assemblée, le matin, chez M. de Janson, où il a été lu une lettre des princes, portant nomination de Monsieur le c<sup>t</sup> d'Allonville, maréchal de camp, pour comman-

(1) Voici la description de l'étendard de l'escadron de Champagne, qui fut béni par l'aumônier, le 10 septembre 1792. « Il étoit porté par M. le comte de Roucy, maréchal de camp. D'un côté, les armes de France et de Champagne accolées, de l'autre 1358, époque glorieuse et mémorable pour notre province. Aux quatre coins, des croix de Lorraine, en champ d'azur à cause des Lorrains et Barrois réunis à nous. » (P. 63.)

dant provisoire de la légion de Champagne, à l'effet de procéder à son organisation (1).

21. — Visite avec toute la noblesse à M. le baron de Kerpen, gouverneur de Trèves, arrivé hier.

24. — Le matin, assemblée chez M. d'Allonville, où, après la lecture du règlement des princes, on a procédé à la liste, par rang de service et d'âge, de tous les présents. Ensuite, ordre officiel de se rendre mardi prochain à Phazel, pour l'installation et formation de la légion.

27 décembre. — Eté à Phazel, où se sont trouvés tous les Champenois résidant à Trèves, et qui s'y sont rendus comme au chef-lieu de cantonnement de la province. M. d'Allonville, après la formation et organisation de la légion, a nommé et fait recevoir pour commandant de l'infanterie M. le c<sup>te</sup> de Chamisot, le plus ancien lieutenant-colonel, et pour commandant de la cavalerie M. le c<sup>te</sup> de Lardenoy, le plus ancien colonel. De là, on s'est rendu à la paroisse où l'aumônier de la Légion a dit une messe pour demander à Dieu de bénir nos efforts et de couronner de succès l'entreprise à laquelle nous nous réunissions pour rétablir, en France, la Religion et remettre le roi sur son trône. Ensuite, halte donnée chez le maire, par M. d'Allonville, où ont été portées les santés analogues aux circonstances et, entre autres, celle du Roi et de sa famille, de l'Empereur et de l'Electeur, etc., de nos différents chefs, de notre fraternité, etc., etc. — Le soir, au concert de la ville, après que le plus grand nombre de la cavalerie fut rentrée à Trèves, sous la conduite de son nouveau chef particulier.

28. — Le matin, visite de corps à nos chefs, tant anciens que nouveaux, et à M<sup>me</sup> la maréchale de Broglie. De là assemblée chez M. de Janson, pour y lire une note de M. de Kerpen, par laquelle il instruisoit la noblesse des dispositions de l'Empereur (notifiées à l'Electeur de Trèves) de le

(1) On pourra consulter, sur cette époque, les *Mémoires secrets* du comte d'Allonville.

secourir, et des ordres par lui donnés au général Binder d'employer la force à réprimer l'invasion, ou même menace d'invasion des Français. Visite générale de remerciement à M. de Kerpen; et le soir au casin.

30. — Assemblée le matin chez M. de Janson, où a été fait lecture de l'ordre de S. A. S. E. de Trèves, adressé à M. de Kerpen, gouverneur de Trèves, portant que tous les Français aient à évacuer cette ville dans la huitaine, pour rejoindre leur cantonnement et laisser place aux troupes qui vont arriver incessamment.

1792 ✠ Année 1792, 1<sup>er</sup> janvier. — Trèves. — Le matin, visites de corps chez les chefs Français et le Baron de Kerpen.

3. — Assemblée de la province, où on a nommé pour chefs de section : de l'infanterie, MM. de Caumont, de Misy, de la Motte, de la Tournelle et Oblin de Villers; de la cavalerie, M. le commandeur de Mégrigny-Villebertin; pour commandant en second et pour chefs de section, MM. de Gagnères, le v<sup>te</sup> d'Ambly, de Porlier et Desmârets de Palis. — Ordre donné pour la chabraque et porte-manteau bleu de Roi, bordé d'écarlate.

15. — Au casin, où il a été nommé quatre commissaires à l'effet de reconnaître tous les arrivants français ou se disant tels. Le scrutin a fait sortir les noms de MM. le comte d'Allonville, le baron de Cosne, le comte de S<sup>t</sup>-Mesme et le ch<sup>er</sup> de Novion.

21. — Reçu avis de M. le c<sup>te</sup> d'Ambly que je suis dans sa section, avec l'ordre de m'équiper le plus tôt possible et de me tenir prêt.

23. — Quitté ma maison, il y a aujourd'hui un an. Le souvenir de ce douloureux anniversaire m'arracha un soupir, et je restai tout le jour plongé dans de bien tristes réflexions.

1<sup>er</sup> mars. — Le matin, visite de corps de la noblesse de Champagne, nos chefs en tête, à M. le m<sup>al</sup> de Broglie.

25 avril. — Appris aujourd'hui la déclaration de guerre de notre Roi à celui de Hongrie, du 21 courant.

3 mai. — Appris aujourd'hui la nouvelle de la première affaire des troupes autrichiennes contre les patriotes français, et du premier succès pour notre cause, le 28 du mois dernier, par la défaite de 8000 Patriotes par 3000 Autrichiens, près Mons, par le général Beaulieu, et celle d'un moindre nombre par le général d'Aboncourt, près Tournai. Le Rochambeau, fils, maréchal de camp constitutionnel, annoncé tué.

10 mai. — Le soir, monté à cheval, pour me rendre, avec tous les émigrés de Trèves et environs, au Pont de la Sarre, où était arrivé le Régiment Royal-Allemand cavalerie qui étoit déserté en masse du 6 (comme ensuite Berchini (*sic*) hussards, le 12) de Davaux et allait coucher à Wasserbillich, près Grevenmacher. Il est difficile de rendre la joie pure et l'enthousiasme de ces braves gens et de tous les émigrés. Les cris de *Vive le Roi*, mille fois répétés de part et d'autre, tiroient des larmes d'attendrissement de tous les yeux. Le régiment étoit complet, à l'exception de quinze soldats et d'un officier qui avoient refusé de suivre. Une chose vraiment étonnante, c'est que le secret du départ, confié à plus de 400 individus, a été religieusement observé, même par les refusants. Ils avoient avec eux leurs armes, bagages, caisse, chevaux de remonte, etc., etc. Les compagnies de Champagne et de Normandie leur ont fait apporter une tonne de vin et nous leur avons donné nos cocardes blanches.

30 mai. — Assemblée le matin, chez M. le c<sup>te</sup> de Lardenoy à laquelle, sur un ordre des princes, on a donné sa parole d'honneur de ne plus jouer de jeux de hasard et ceux de commerce aux prix le plus modérés, sous peine d'être rayé du contrôle de la compagnie. Je l'ai prêté de tout mon cœur, m'en étant toujours abstenu.

Juin. — (Tout ce mois fut employé par M. Bouvyer aux manœuvres du manège et de l'escadron.)

17. — Le chev<sup>er</sup> Yong, Hollandais, volontaire dans la c<sup>te</sup> de Flandres, s'est tué après s'être ruiné au jeu.

4 juillet. — Anniversaire de mon père. Sept ans révolus,



hélas !!! Mais qu'il eût été malheureux s'il eût vu notre exécration Révolution ! .. Le soir, promené seul et bien tristement.

13 — Tous les prêtres français ont jeûné et dit la messe aujourd'hui à l'intention du Roi, à cause de la Fédération, dont c'est demain l'anniversaire à Paris.

14. — Le matin, messe générale aux Jésuites, par les prêtres français, pour demander à Dieu sa protection pour la sûreté du Roi.

17. — Reçu l'ordre de se tenir prêt à évacuer Trèves du 20 au 24.

20. — Hier, on a commencé la distribution des armes à l'infanterie, continuée aujourd'hui et qui sera finie demain.

29. — Réveillé le matin à 2 heures et reçu l'ordre de se tenir prêt à partir à 9 heures du matin. Disposé et laissé chez M<sup>me</sup> de Fleurigny un paquet pour ma femme, plus un paquet de hardes, avec prière de le faire tenir à celle-ci, en cas que je fusse tué dans la campagne qui va s'ouvrir... J'ai été faire mes adieux, avec grand regret d'être séparé d'eux, à mes chers compatriotes de Jussy, frères, M. de la Chapelle, M<sup>me</sup> de Fleurigny et M<sup>me</sup> Dumontet...

Après quoi, et après avoir fait mes adieux à mes bons hôtes Seypel et d<sup>me</sup> Braun, qui m'ont tous comblés de bontés pendant plus de dix mois de mon séjour chez eux, je suis parti de Trèves avec la compagnie de cavalerie et d'infanterie, à dix heures et demie avant midi. — Venu coucher le soir à 8 lieues de Trèves, au village de Willsbélích, où dormi sur la paille.

30. — Commencé de la veille, notre association pour tout le reste de la campagne et pour les frais de route, charriots, cantine, deux chevaux de suite, outre les nôtres, et un palefrenier, entre M. le ch<sup>er</sup> de la Motte, de Troyes, ch<sup>er</sup> de St-Louis, le comte de Renti, le ch<sup>er</sup> Hocquart et moi.

Partis de Willsbélích à 10 h. du matin... — Arrivés à K l-bourg (duché de Luxembourg) à 4 h. du soir...

31. — Partis de Kilburg, à 8 h. du matin; rentrés dans l'électorat de Trèves...; couché à Prum.

1<sup>er</sup> août. — Partis de Prum, dernière place de l'Electorat de Trèves, à 6 h. du matin...; arrivé à 5 heures du soir à la ville de Malmédy, dépendant du Prince abbé de Stavelot. (Bouvyer profita de son séjour à Malmédy pour visiter Spa et les environs.)

5. — Été le matin en corps à la messe à l'abbaye (de Stavelot), où nous chantâmes, pour la 1<sup>re</sup> fois, le *Domine salvum fac Regem*, ce qui nous causa une grande joie...

12. — Le matin, à cheval, pour la formation d'une seconde compagnie, dans laquelle par l'effet du dédoublement, je me suis trouvé incorporé. Pour capitaine en 1<sup>er</sup> M. le m<sup>is</sup> de Vignacourt; pour capitaine en 2<sup>e</sup> M. le c<sup>te</sup> de Montigny,

15. — Appris, dans la matinée, les nouvelles atrocités commises à Paris contre notre si bon Roi et sa famille le 10 du courant, le meurtre des Suisses et de tous les gens qui se sont montrés fidèles à sa Majesté; l'incendie aux Tuileries, etc., etc. Notre douleur et notre désespoir ne peuvent se rendre. — Reçu aussi l'avis de notre départ fixé au 17, matin, pour Huy, entre Liège et Namur. Reçu cet ordre avec d'autant plus de joie qu'il nous rapprochoit de France, nous donnant l'espoir de venger notre Roi.

(Bouvyer partit donc de Malmédy avec son corps pour prendre gîte à Theux le jour même. Il quitta Theux le 1<sup>er</sup> septembre pour Liège, d'où il repartit le lendemain; le soir même, il campait près d'Huy, sur la rive gauche de la Meuse.)

5 septembre. — Passé la revue générale, avec toute l'armée, devant le duc de Bourbon, M<sup>sr</sup> le duc d'Enghien, et M. le c<sup>te</sup> d'Egmont Pignatelli.

10. — L'étendard de notre escadron de Champagne, béni par l'aumônier.

(Le camp fut levé le 11 et l'escadron vint s'établir entre Bois et Clavières. Le 12, il arrive à une heure près Marche.) — De grand'garde et bivouaqué par une nuit, un vent et une

pluie épouvantables. (Les jours suivants, Bouvyer resta à Hollogne, lieu de cantonnement des troupes. Deux jours de suite, 17 et 18, on eut une alerte et l'on passa la nuit auprès des chevaux sellés, « sur l'avis d'une attaque de la part des patriotes français de Givet. » Le 19, toute la cavalerie fit une manœuvre générale devant le duc de Bourbon, et, le 24 seulement, nos émigrés, quittant Hollogne, vinrent camper à Imptive.)

25. — Parti du camp d'Imptive à 6 heures du matin, arrivé à 2 heures au village de Davre, sur la Meuse, à une lieue de Namur, au milieu d'une forêt et dans une situation dont le désagrément étoit augmenté par la continuité du froid, de la pluie et du tems affreux qui nous accompagne depuis plus de six semaines.

(Là, recommencent, pour Bouvyer, les loisirs vraiment inquiétants de cette campagne. Il les trompe en rayonnant en touriste autour de son cantonnement, et, jusqu'au 8 octobre, il visite Namur et tous les environs avec son ordinaire passion de voir et de noter. Le 7, il va voir au village de Sièvre le cantonnement de l'escadron de Normandie, — « celui de l'escadron du Roi, ajoute-t-il, composé de la compagnie du Régiment du Roi-cavalerie et de celles des divers régiments formant notre brigade étant au village de Davre (1). » Mais la curiosité ne suffit plus à occuper son âme que l'évidence cruelle de son erreur vient brusquement éclairer. Le 10, la fausse nouvelle de l'exécution de M. le Roi de Camilly, « par les scélérats qui égorgent impunément tous les honnêtes gens ou riches, » le jette dans un trouble profond.)

10 octobre. — « ... Cette nouvelle, écrit-il, me causa la plus vive douleur et mit le comble à celle que j'éprouve depuis si longtemps par l'impossibilité absolue d'écrire à ma famille et d'en recevoir des nouvelles ; la pénurie d'argent et l'impossibilité de s'en procurer par aucun moyen, ni d'en faire

(1) La 1<sup>re</sup> c<sup>ie</sup> de Champagne étoit cantonnée au village de Limoye, à une lieue de Cotibault ; la 2<sup>e</sup> c<sup>ie</sup> étoit à Beaulieu. (Voy. *Mém.* p. 70.)

venir ; la même impossibilité de retourner en France depuis le décret qui nous proscrit et nous condamne à mort, après avoir spolié tous nos biens, l'inquiétude où je suis sur le sort de ma si tendre mère, de ma femme et de mes enfants, auxquels il est vraisemblable qu'on a ôté tout moyen de subsistance. La douleur que me cause l'acte excessif de tendresse de ma mère, qui, à la mort de mon père, m'a tout abandonné et ne s'est réservé aucun genre de propriété et de bien, la crainte continuelle qui m'obsède sur l'existence d'êtres si chers, sous tous les rapports, à mon cœur, et sur la conservation de proches parents, tant à Sens qu'à Paris, tels que M<sup>de</sup> de St-Mars, M<sup>rs</sup> de la Mothe, Foacier, Epoigny, etc., etc., et tant d'autres, enfin la crainte d'être obligé de passer encore cet hyver hors de France et l'incertitude de notre rentrée si désirée, malgré les chagrins qui nous attendent dans notre patrie, par le spectacle affreux de sa ruine et de la nôtre ; tels sont les sentiments qui m'agitent si douloureusement et qui me déchirent l'âme jour et nuit, particulièrement depuis une quinzaine de jours que les mauvaises nouvelles, qui nous arrivent des opérations des armées combinées, détruisent notre espoir et notre confiance dans leur sincérité et leur zèle pour notre cause quoiqu'elle soit également la leur. Je n'ai pu me refuser la trop triste satisfaction de transcrire ici, pour le faible allègement de mon cœur, si opprimé d'une douleur inexprimable et plus sensiblement affecté encore aujourd'hui qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, malgré mes réflexions et mes observations depuis quelque temps, sur la nullité et la complète paralysie de nos opérations, mais que je me donnais bien de garde de communiquer à qui que ce fût, quoique j'en observasse la similitude dans beaucoup de physionomies et de regards de grand nombre de mes co-infortunés camarades, mais toutefois avec ma ferme détermination de conserver mon zèle jusqu'au bout et de ne pas fléchir d'un pas dans la carrière, toute funeste et fatale qu'elle puisse me devenir, mais que j'ai entreprise par un pur sentiment d'honneur et de fidélité.

(Le 15 octobre, alerte. Le Duc de Bourbon fit ranger la brigade en bataille dans la plaine de Nanine ; mais on ne vit rien venir.)

21. — Appris par M. de Villereau qu'il avoit lu dans un papier public qu'il y avoit eu à Seus une insurrection considérable à cause de la cherté du bled. Nouveau motif d'inquiétude et de douleur.

28. — Premier anniversaire de mon départ de Paris. Ce triste souvenir m'a arraché un nouveau soupir bien douloureux. A la messe, à Vierde, rendu grâce à Dieu et demandé la continuation de sa protection. (Dans la nuit commença le grand mouvement de retraite de l'armée de Clairfait.)

2 novembre. — Reçu ordre de partir sur-le champ. Venu coucher à Spie, village à deux lieues au delà de Namur.

3. — Venu coucher au village de Mellet, à deux lieues de Charleroy.

4. — Entendu, toute la journée, une canonnade continue du côté de Mons. (Toute la nuit, la brigade se tient prête à partir.)

5. — Entendu, toute la journée, canonnade comme la veille, mais bien plus suivie et continue.

6. — Canonnade extraordinaire toute la matinée et surtout depuis 10 heures jusqu'à deux, d'une force et d'une fréquence extraordinaires (1).

7. — A une heure du matin, ordre de monter à cheval. Partis à 3 heures, ayant été obligés de laisser tous nos équipages... Ce départ précipité nous apprit que l'affaire de la veille avait été de quelque avantage pour Dumouriez, devant Mons... Passé par Fleurus et retourné sur Namur, jusqu'au village de Templon. (Là toute l'armée se tint en bataille pendant deux heures et fut rejointe par son avant-garde ; puis l'ordre fut donné à la brigade de revenir sur ses pas. Bouvyer retourna à Fleurus par le même chemin,

(1) C'était la bataille de Jommupes, qui allait livrer toute la Belgique aux troupes de Dumouriez.

puis sans désespérer, arriva à Jemmapes par une marche de nuit.)

8. — Partis (de Jemmapes) à 8 heures et arrivés à Waterloo... Envoyé par le Prince (duc de Bourbon) à Jemmapes, pour hâter l'arrivée de l'avant-garde qui formait notre arrière-garde dans notre retraite. Arrivé à travers la superbe forêt de Soignes et par une obscurité incroyable à Bruxelles, à 10 heures du soir.

9 — Repartis de Bruxelles au jour. Vu sur la route de Louvain une colonne énorme d'équipages de toute espèce et une foule de personnes de toutes conditions que la crainte de l'arrivée des Patriotes français et de l'insurrection de ceux du pays faisait fuir avec l'archiduchesse...

Rejoint l'armée à Louvain... Repris mon rang dans mon escadron et arrivé la nuit à Tirlemont, au milieu des mépris et insultes du peuple qui avait commencé ses outrages à Louvain... Reçu, par grâce, dans une maison hors la ville.

10. — Le matin, parvenu au jour à rendre compte de ma mission à S. A. M<sup>te</sup> le duc de Bourbon, qui me donne de nouveaux ordres... Toujours rebuts et mépris d'un peuple prêt à s'insurger et enorgueilli de l'approche des Patriotes français. — Chose déchirante à voir que le concours continuél de prêtres à pied et de voitures remplies de toutes personnes fuyant ce pays et s'exposant, comme nous, à toute l'horreur de l'exil pour sauver leur vie.

Notre escadron réduit de 108 à 29, tous dans le chagrin le plus amer et le dénûment absolu d'argent et de ressources.

11. — Passage continuél d'une quantité considérable de prêtres dont la fuite à pied, malgré le grand âge du plus grand nombre, étoit pour nos cœurs un spectacle déchirant.

(Parti d'Orsmaël le 11, l'escadron vient coucher à Lamal, passe à Saint-Trou le 12 et couche à Guelinghen, « où vu M. de Feu. » Le 13, il s'arrête au Petit-Besne, à une lieue au delà de Liège, sur la route d'Aix-la-Chapelle. Bouvyer est obligé de vendre sa montre..)

15. — ...La solitude et l'inoccupation me ramenèrent aux tristes réflexions qui ne cessent de nous accabler depuis le désavantage de la campagne; revers cruels que nous ne pouvons supporter que par les fortes consolations de la religion et les principes de morale et de philosophie convenables à la position affreuse qui nous désespère.

(Pendant deux jours, Bouvyer assiste avec stupeur au défilé des troupes impériales qui évacuent le pays. Le 18, il apprend enfin le départ du duc de Bourbon, et, le 19, la dissolution de son armée, retombée sous le commandement du *M<sup>al</sup> de Broglie*, puis le « départ de *MM. d'Allonville* et de *Lardenoy*, emportant, sans mot dire, l'étendard de notre escadron. » Tout était bien fini. Il se replia donc, lui-même, sur *Theux* et *Stavelot*.)

23. — Eté à *Malmédy*;.. appris des nouvelles de la tranquillité de notre ville, où nos femmes se font séparer de biens. Appris la dissolution et le licenciement final de notre armée. Douleur et consternation générale.

24. Etant décidément forcé de quitter notre coalition et tout projet militaire, laquelle coalition je n'ai voulu abandonner qu'un des derniers et à la dernière nécessité, j'ai été obligé de vendre mon cheval blessé 42 liv., ma selle et mes pistolets 21 liv., par le même besoin d'argent. Uni plus que jamais mon sort au respectable *M. de la Mothe*, de *Troyes*, vieux ch<sup>er</sup> de *St-Louis*, et parti avec lui à 8 heures dans un petit fourgon. Venus coucher à *Theux*, après avoir fait nos bien cruels adieux au restant de nos camarades et de nos compatriotes, qui, réduits au nombre de 15 ou 16, s'en alloient de même chacun de son côté.

(Dès lors en proie à des alarmes continuelles par suite des progrès de l'armée française et de l'engorgement des routes, *M. Bouvyer* se mit à fuir sans s'arrêter jusqu'au petit village de *Bileh*, aux portes de *Dusseldorf* (4 décembre). La veille, il s'était associé avec le général de *Pâlis*, le chevalier son fils, *MM. de la Chapelle* et de *Jussy*, pour passer ensemble le redoutable hiver qui les saïssissait en plein dé-

nument. En effet, c'est en vain qu'il alla se « faire enregistrer, pour secours, chez M. de Presle, secrétaire des princes (16 déc.). » Ceux-ci avaient dû quitter Dusseldorf, le jour même, et ne purent satisfaire à sa roquette que deux mois plus tard : ... « 27 février 1793. — M. Ch<sup>er</sup> de la Mothe est venu coucher à la maison et m'apporter les premiers 15 livres pour secours des Princes, pour le mois de janvier. » — Nous devrions terminer, avec la fin de la campagne de 1792, la publication du Journal de M. Bouvyer. Toutefois nous croyons être utiles aux érudits en reproduisant encore les passages suivants, extraits de la suite des mémoires.)

30 mars 1793. — *Nouvelles de Sens* :

Appris chez le général de Pâlis, par un abbé exporté de France, précepteur des enfants de M<sup>me</sup> d'Ambly, et qui étoit parti de Sens au mois de février dernier, que cette ville étoit tranquille à cette époque, mais qu'en présence de la garde nationale, et sans qu'elle eût fait le moindre effort pour l'empêcher, le peuple y avoit massacré (sur l'esplanade, à une revue de la garde nationale), M<sup>r</sup> Bertrand, greffier de l'Élection, réputé grand aristocrate, ce qui avoit fait cesser l'affluence des gens de Paris et autres étrangers qui venoient demeurer à Sens, à cause de la tranquillité dont on y avoit joui jusqu'alors dans son enceinte (p. 92).

*Découverte du corps de l'archevêque Gaultier Cornut* (1)

(En recevant, le 23 juin 1794, la nouvelle de la violation du tombeau du Dauphin, à Sens, M. Bouvyer note sur son journal le souvenir suivant :)

À la mort de l'archevêque Gauthier Cornu, il fut inhumé dans le milieu du chœur, car il n'y avoit point alors de caveau destiné à la sépulture des prélats, qui n'a été construit que de nos jours, sous le sanctuaire, par M. l'archevêque Languet, lorsqu'il y a fait construire le magnifique autel actuel, accompagné de quatre superbes colonnes de marbre.

(1) C. f. *Épitaphes des archevêques de Sens*, par G. JULLIOT, *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XVI, p. 177.



Or donc, lorsque pendant les fêtes de Noël (je crois 1769) (1), on voulut construire un caveau dans le milieu du chœur, pour y placer le Dauphin, fils de Louis XV, mort à Fontainebleau, puis son épouse Marie-Josèphe, princesse de Saxe, morte aussi dans le cours de l'année suivante, de chagrin, on trouva, à peu de pieds sous le pavé, le tombeau de pierre de Gauthier Cornu, l'archevêque, ci-dessus dénommé.

Plusieurs curieux furent avertis qu'on vouloit l'ouvrir, et je m'y rendis avec mon père. Ce tombeau, de 6 à 7 pieds de longueur, n'étoit composé que de deux pierres fort épaisses et creusées, dont l'une faisoit le fond et l'autre le couvercle, parfaitement joints, et de manière que l'air n'avoit pu y pénétrer, non plus que l'humidité. Tous les spectateurs se placèrent d'un côté et les ouvriers de l'autre. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il parvinrent, avec de fortes pinces de fer, à soulever et renverser le couvercle du côté opposé aux spectateurs. Au même moment du renversement du couvercle, et pendant, pour ainsi dire, un seul instant, on aperçut le Prélat en habits pontificaux, étendu, tout habillé de son costume pontifical, la mitre en tête et sa crosse appuyée sur son bras et sur son côté dans toute sa longueur. Mais tout s'évanouit et disparut en un instant. Tout le monde fit un cri d'étonnement, et on n'aperçut plus seulement que le haut et le bout de la crosse en cuivre doré et un anneau d'or, avec un chaton de pierre rouge. Tels furent les uniques vestiges qui restèrent, tant du corps que de l'entier accoutrement du bon archevêque Gauthier Cornu. — L'un des chanoines présents, qui étoit aussi alors administrateur de l'hôtel-Dieu, M. de Monbourg, se fit apporter un vase de la sacristie et une carte et y mit le peu de cendres, on de poussière qu'il ramassa bien soigneusement et les fit porter dans la sacristie, jusqu'au lendemain qu'après avoir dit la messe au m<sup>e</sup> autel, et en présence de tous les chanoines

(1) Les fouilles eurent lieu en 1765, Voy. Tarbé, hist<sup>e</sup> de Sens, p. 462. — Le dauphin mourut le 20 déc. 1765, et la dauphine, le 13 mars 1767.

et du clergé, on fit ouvrir le caveau qui règne sous le sanctuaire, et y déposer le vase, ou boîte contenant les cendres de ce vénérable archevêque, d'ailleurs, d'après les chroniques de ce tems, de pieuse et respectable mémoire (p. 225).

(La pensée du pays natal ne quittait guère M. Bouvyer, témoin ce regret, noté entre mille : )

1<sup>er</sup> septembre 1801. — Souvenir pénible de ma bonne ville, dont *tous les habitants grands ou petits*, se rendoient en promenade à la foire, qui avoit lieu à l'Abbaye de Sainte-Colombe.

---

## LISTE DES ÉMIGRÉS DE LA VILLE DE SENS

### OU DE SES ENVIRONS

DONT J'AI EU CONNAISSANCE ET QUI ONT SERVI DANS LES ARMÉES

DE L'ÉMIGRATION

—  
NOBLES

*M. de Rochechouart, duc de Mortemart*, pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, député aux États généraux, s<sup>er</sup> d'Everly, près Brai-sur-Seine. Il opta de faire partie de l'assemblée de la noblesse de Sens, à cause de sa terre d'Everly, de préférence à d'autres terres plus considérables, par la certitude d'être nommé, à Sens, député. Après peu de mois d'assistance aux États généraux, il s'en dégoûta et donna sa démission. Après le licenciement de l'armée des Princes (Monsieur, maintenant Louis XVIII, et M<sup>er</sup> le comte d'Artois, actuellement Monsieur) il leva un corps d'infanterie d'émigrés au service et à la solde de l'Angleterre, qui fit passer ce régiment en Portugal, où il fut dissous au bout de 2 ou 3 ans, ainsi que le régiment semblable levé par M. le duc de Castrie.

Rentré en France sous Buonaparte, devenu empereur, il le servit dans sa maison, ainsi que son frère, le c<sup>te</sup> de Mortemart, qui accepta la place de chambellan. Par ce moyen, le duc fut remis en possession d'une grande partie de sa fortune. Au retour de S. M. Louis XVIII, il redevint attaché au Roi et retrouva la faveur et les places dues à sa haute naissance. Il fut, en conséquence, de nouveau créé pair, sorte de pairie actuelle et devenue si banale en comparaison de celle dont il étoit membre avant la révolution.

*M. de Planelly, mis de Maubec*, lieutenant-colonel d'infanterie et capitaine aux gardes-françaises, ch<sup>er</sup> de Saint-Louis, s<sup>er</sup> de Thorigny, près Sens. Il opta en faveur de cette possession, de préférence à sa terre de Bourgoin, en Dauphiné, aux états de laquelle province elle lui donnoit rang, par l'espoir qui se réalisa d'être nommé député suppléant aux Etats généraux, à l'assemblée de Sens. Il y siégea bientôt par la retraite volontaire de M. le duc de Mortemart. Ce fut M. de Maubec qui, à la dissolution de l'assemblée nationale, fut chargé par la noblesse du royaume, de porter aux Princes émigrés, alors en résidence à Coblenz, les originaux des protestations des membres y siégeant, contre tous les décrets destructeurs des propriétés et de ses prérogatives. En me confiant le secret de cette importante mission, sa délicatesse l'obligea, par ce motif, de retirer la proposition qu'il m'avoit faite d'émigrer avec lui, par la crainte de compromettre ma sûreté à la sortie de France, et m'éviter le danger de me faire m'associer au sien. Il suppléa autant qu'il étoit en lui à mes regrets, par la remise d'un certificat particulier de mon assistance à l'assemblée de la noblesse, et y ajoutant, comme député, une recommandation très flatteuse et qui me fut fort utile pour mon admission à Trèves dans la coalition de celle de Champagne. Pour lui, après avoir heureusement rempli sa périlleuse commission, il fit la campagne de 1792 dans l'armée des Princes avec les officiers de son corps. Je le retrouvai ensuite à Dusseldorf en 1794, d'où il rentra par la Suisse à Vienne, en Dauphiné. Malgré la sup-

pression des droits féodaux de la terre de Bourgoin, et qui lui produisoit un grand revenu avant la révolution, il y récupéra cependant encore quelques biens non vendus, et y rejoignit sa digne et chère épouse M<sup>lle</sup> de la Valette, de laquelle il avoit eu en mariage la terre de Thorigny, près Sens, dont malgré les charités immenses et journalières qu'elle y faisoit, les paysans avoient eu l'ingratitude de démolir eux-mêmes le très beau château. Cette perte criante fut suivie de la vente de toutes les terres qui en dépendoient, à l'exception d'une partie de bois assez considérable. J'eus le bonheur de lui indiquer les moyens de se la faire restituer, à Paris, où il s'étoit rendu au retour du Roi, et où je le retrouvai logé dans une fort mauvaise auberge, lui qui avoit possédé dans la rue des Francs-Bourgeois, au Marais, un magnifique hôtel qui avoit été vendu pendant son émigration. M<sup>me</sup> la marquise, pendant le temps de la Terreur, avoit dû la conservation de sa vie à la fidélité d'un de ses anciens domestiques, qui avoit pris un petit hôtel garni et où il ne trouva d'autre moyen de la soustraire à la mort qu'en l'admettant chez lui, comme servante, jusqu'au moment où elle put aller se réunir à son mari.

M. de Maubec s'est tenu tranquille et retiré à Vienne, en Dauphiné, pendant tout le règne de l'Usurpateur, et n'a quitté momentanément ce séjour, que pour revenir en 1814, renouveler aux pieds de son Roi, l'hommage inaltérable de son amour et de sa fidélité. Il n'a demandé aucune faveur et s'en est retourné finir sa carrière en Dauphiné, où il vivoit encore, il y a très peu de temps, dans un âge fort avancé.

*Le Bascle, comte d'Argenteuil*, lieutenant-général des provinces de Brie et de Champagne, maréchal des camps et armées du Roi, ch<sup>er</sup> de Saint-Louis, s<sup>er</sup> de Pouy, près Ville-neuve-l'Archevêque. Il est mort à Hambourg en 1796.

*Le comte de Rossel*, maréchal des camps et armées du Roi et lieutenant-colonel des carabiniers, ch<sup>er</sup> de Saint-Louis, s<sup>er</sup> en partie de Villeblevin, près Villeneuve-la-Guyard. Il a d'abord servi dans l'armée des Princes. Je le rencontraï,

(en 1794 ou 1795 je crois), à Munster, prêt à partir pour l'Angleterre, pour y commander un corps de vétérans, composé d'officiers de toutes armes, et destiné à être conduit en France, au moment où on s'y proposoit une descente qui devoit être commandée par le comte d'Artois, pour y faire une diversion en faveur de la Vendée et s'y réunir. Il me pressa beaucoup de le suivre.

La Providence m'inspira de résister à ses instances, malgré l'attachement que je lui portois, et l'état de détresse dans lequel je me trouvois moi-même. Il fut une des victimes sacrifiées par la jalousie perfide de l'Angleterre, qui descendit à Quiberon et délaissa cette partie de l'expédition. Il y fut fusillé dans ces trop fameux et trop horribles massacres, où périt particulièrement presque tout ce qui vivoit encore de recommandables officiers de la marine royale de France.

*De Rossel de Cercey*, ancien lieutenant de vaisseau du roi, chef de Saint-Louis, s<sup>er</sup> de Cercey et frère du précédent. Il a servi dans l'armée des Princes, avec :

*De Rossel de Cercey*, son fils, jeune élève d'artillerie, qui, emmené par M. le c<sup>te</sup> de Rossel, son oncle, à Quiberon, eut le bonheur d'échapper à la fusillade.

*Grignet d'Éugny*, capitaine au régiment d'Armagnac-infanterie et chef de Saint-Louis. Il avoit épousé M<sup>lle</sup> Fauvelet de Charbonnières, sœur de M. Fauvelet de Bourrienne. Il est mort de maladie à l'armée de Condé en 1794.

*Le M<sup>is</sup> de Villereau*, ancien garde du corps du roi, de la compagnie de Noailles, et chef de Saint-Lazare. Il avoit servi dans l'armée de Bourbon, dans la compagnie dans laquelle servit aussi son beau-frère de Saint-Martin. Il est mort à Cologne dans l'hiver 1793, où l'excessive détresse l'avoit réduit, pour exister, à se faire portefaix sur le port. Pendant la rigueur du froid, une violente pleurésie l'emporta en peu de jours.

*Varisse de Juigné*, lieutenant au régiment Dauphin-cavalerie, natif d'Angers ou environs. Il avoit épousé à Sens, M<sup>lle</sup> Gauthier de Rumilly, et y demouroit. Il a servi dans l'armée de Condé, jusqu'à sa dissolution.

*De Jussy et le chevalier de Jussy de Belair*, frères, lieutenants de grenadiers royaux. Ils ont d'abord servi tous deux ensemble dans l'armée des Princes, puis comme sergents dans le corps à la solde de l'Angleterre, levé par M. le duc de Mortemart, et ont été avec ce régiment en Portugal, d'où le ch<sup>er</sup> revint en France, avec la pension de 1200 livres, lors du licenciement, avant lequel l'aîné avoit quitté ce service et étoit revenu à Sens

*Bouyer (Charles-Octave)*, receveur général des grandes gabelles à Sens. Olage en 1791 de LL. MM. Louis XVI et de la reine Marie Antoinette. Il a servi dans l'armée de LL. AA. SS M<sup>sr</sup> le duc de Bourbon et le duc d'Enghien.

*Le c<sup>te</sup> de Trécesson*, s<sup>sr</sup> de Saint-Loup-d'Ordon en Gâtinois, et le ch<sup>er</sup> de Trécesson, son frère, tous deux, officiers d'infanterie. Je crois qu'ils ont servi ensemble dans l'armée des Princes.

*De Crécy*, ancien officier d'infanterie. Il avoit servi dans l'armée des Princes. Il a été guillotiné dès 1793, presque à la frontière (et je crois à Arras) à sa rentrée en France de Kayserwerth, près Dusseldorf sur le Rhin (1). Excellent et malheureux jeune homme qui s'est sacrifié pour son frère, malgré toutes nos funestes et prophétiques représentations.

*De Crécy de Champmilon*, lieutenant au régiment de l'Isle-de-France-infanterie. Il a servi dans l'armée des Princes. Il se fait maintenant appeler le comte (2); j'ignore s'il a obtenu

(1) À la date du 22 mai 1793, l'auteur écrit dans ses mémoires : « C'est à peu près à cette même époque que M. de Champmilon le jeune persista, malgré les représentations de son frère et les nôtres, à rentrer en France à pied. Arrêté à quelques lieues de la frontière, il fut conduit de suite et fusillé à une ville voisine, à Arras, je crois. » M. de Crécy de Champmilon, ex-officier de marine, et nou d'infanterie, âgé de 33 ans, natif de Courlon, près Sens, a péri le 21 floréal an II, en même temps que M<sup>sr</sup> Elisabeth. (Voy. *le Cardinal de Loménie de Brienne*, par J. Perrin, p. 142.)

(2) Louis XVIII lui avoit donné ce titre, peut-être par mégarde, en lui écrivant. Suivant les usages du temps, cette adresse fut considérée comme un brevet par le destinataire.

ce titre de Buonaparte, sous le gouvernement duquel il est rentré en France, ou du roi depuis la Restauration. Dans l'un ou l'autre cas, je ne lui connais pas de majorat.

*Le chevalier de Palteau de Formanoir*, capitaine au régiment de Haynaut-infanterie. Il a servi dans l'armée des Princes, et ensuite dans celle de Condé, jusqu'à sa dissolution, et à laquelle il a été blessé.

*M<sup>me</sup> veuve Leclerc, comtesse de Fleurigny*, D<sup>e</sup> de Fleurigny, près Sens, avec M son fils (maintenant possesseur du château et y demeurant) et M<sup>lle</sup> sa fille, tous deux alors en âge tendre. (D'Allemagne ils ont été en Angleterre.) Depuis leur rentrée en France, celle-ci a été mariée et est morte. Ne pouvant sortir de France avec M. le comte de Maubec, par le motif indiqué plus haut, je la priai de m'associer à sa sortie de France. J'émigrai avec elle, ses enfants et *M. le chev<sup>e</sup> de Réaulx*, son frère, chev<sup>e</sup> de Malte, capitaine au régiment de Colonel-général cavalerie, qui a servi dans l'armée des Princes.

Depuis sa rentrée en France, elle s'est remariée avec *M. de Tugnot* (demeurant à Cugloy, près Troyes), capitaine d'infanterie, qui s'étoit joint à notre caravane d'émigration, et qui a servi dans l'armée des Princes avec son frère cadet, *M. de Tugnot de Joncreuil*, lieutenant d'infanterie. Après le licenciement des armées royalistes, celui-ci est passé à Londres et est entré au service de la marine anglaise. Il est ainsi passé dans l'Inde, où il a trouvé à faire un mariage riche et très avantageux.

*De la Chapelle*, ancien major au régiment Royal-Comtois infanterie, et chev<sup>e</sup> de Saint-Louis. *Vid. sup.* sa notice, p. 341.

*Esmangart de Bournonville*, garde du corps du Roi, de la compagnie de Luxembourg, servit avec ses camarades dans l'armée des Princes. Du moment de notre heureuse et fortunée réunion, nous ne nous quittâmes plus, lui et moi, et nous associâmes nos travaux et nos moyens de subsistance jusqu'au 16 avril 1800, qu'il partit d'Altona, près Hambourg, pour rentrer en France.

(M. Bouvyer ne devait plus le revoir, après ces huit années d'une communauté absolue de maux, de travaux et de chagrins. Esmangart mourut avant le retour de son ami )

*Massé de Saint-Martin*, lieutenant au régiment du M<sup>ai</sup> de Turenne-Infanterie. Il servit, ainsi que moi, dans l'armée de Bourbon, mais dans une compagnie d'infanterie, composée en grande partie d'officiers de son régiment. Il étoit le beau-frère du m<sup>is</sup> de Villereau, marié à sa sœur, et d'Esmangart, dont il avoit épousé la sœur.

*César Bourbonne* avoit servi jusqu'à la Révolution dans la gendarmerie de ce temps-là, alors en quartier permanent à Lunéville, et faisoit partie de la maison du Roi. Dans l'émigration, il servit d'abord dans l'armée des Princes et ensuite dans le régiment des chasseurs d'York, composé en grande partie d'émigrés de toutes classes, qui fut levé par l'Angleterre dans le Hanovre, et il y resta jusqu'à la dissolution de ce corps. Il étoit frère de M. de Bourbonne, capitaine de maréchaussée à Sens, et guillotiné en 1794.

*Hardy*, fils de M. Hardy, procureur au bailliage de Sens, camarade de M. César Bourbonne, dans le même corps de gendarmerie de Lunéville, servit comme lui dans l'armée des Princes, et ensuite dans le même corps soldé par l'Angleterre.

*Bourcier*, fils de M. Bourcier, procureur du Roi en la Maîtrise des Eaux et Forêts du Bailliage de Sens ; entré dans l'artillerie dont il étoit élève. Il a servi dans l'armée des Princes, puis dans un des régiments à la solde de l'Angleterre et levé en Hanovre.

*Berthier de Grandry l'aîné et Berthier de Grandry le cadet*, son frère ; fils de M. Berthier de Grandry, capitaine de maréchaussée à Sens depuis 1791. Je les vis tous deux arriver à Trèves dans l'hiver de 1792, tous deux fort jeunes, sortant du collège, et très intéressants. Ils vinrent m'y donner des nouvelles de ma mère et de ma femme, chez lesquelles leur père demuroit alors, et auxquelles ce brave officier rendit de grands services dans cette époque si dangereuse. Ils servirent dans l'armée des Princes. Le cadet,



d'une petite taille, se trouva, je ne sais par quel concours de circonstances ou d'excès de zèle, faire partie des émigrés délaissés à Quiberon. Sa jeunesse intéressa et il dut son salut à la pitié que son âge inspira à des habitants ou à ses propres gardiens. — J'en fais mention ici et à l'article des nobles : 1<sup>o</sup> parce que leur père, quoique non natif de Sens, en étoit devenu habitant lorsqu'il fit émigrer ses deux fils uniques ; 2<sup>o</sup> parce qu'ils sont de la même famille que M. Berthier de Sauvigny, ancien intendant de Paris (1).

*De Feu*, gendarme de la garde ou cheval-léger dans la maison du Roi, né et demeurant à Saint-Florentin lors de son émigration. Je le porte ici, parce que, depuis, il a fixé sa résidence à Sens. Il a servi d'abord dans l'armée des Princes, et, je crois, ensuite dans l'armée de Condé. Arrêté ou fait prisonnier par l'armée française sur les bords de la Savoie, il alloit être jugé par un conseil de guerre, et sa mort étoit certaine comme émigré. Il sut obtenir d'envoyer en toute hâte un courrier à M. Fauvelet de Bourrienne, secrétaire intime de Buonaparte, alors premier consul, qui en obtint de suite l'ordre de rendre la liberté à ce prisonnier. Le retour du courrier ne précéda que de peu de moments celui où il alloit être fusillé. Il doit ainsi sa vie à M. de Bourrienne.

(Bourrienne a raconté plus tard, dans ses mémoires, cette scène dramatique (t. IV, p. 6 et suiv.) en y mêlant malheureusement, suivant sa coutume, des détails erronés, propres à donner, du noble caractère de M. de Feu, l'idée la plus fautive. M. de Feu ne fut pas *pris, dans le Tyrol, les armes à la main*, par les troupes de la République, ainsi que le prétend Bourrienne. Cheval-léger de la garde ordinaire du roi, il avait cru de son honneur de rejoindre son corps, ses

(1) L'auteur explique, dans une longue note, pourquoi il ne porte pas sur sa liste le nom de M. de Chambures, ancien conseiller au bailliage. Il ajoute que s'il a omis contre son gré quelques-uns des véritables émigrés de la ville de Sens, c'est que leurs noms ne sont pas venus à sa connaissance.

chefs et son drapeau, quand il avait appris que ce corps, dissous par l'assemblée, se reformait au delà du Rhin, sous le commandement des princes français ; mais il quitta le service dès que l'armée de Condé eût été licenciée. Plutôt que d'accepter d'entrer dans les rangs de l'étranger, comme certains de ses camarades, il préféra s'astreindre aux plus dures privations. Retiré à Dusseldorf, il travailla d'abord comme journalier dans un moulin, puis se livra, pour son compte, à la fabrication de l'amidon. Il se réfugia ensuite en Savoie, au village de Mégevette, dont les bons habitants le cachaient dans un creux de rocher, dit la *Pierre à-la-Ouille* (à l'aiguille), quand les gendarmes paraissaient dans le pays. Il se trouvait dans ce village avec sa jeune femme, née du Maney, qui venait de lui donner un enfant, quand il fut dénoncé et arrêté par des gendarmes, qui le conduisirent dans les prisons de Chambéry. Il y fut enfermé avec le prince de Rohan-Rochefort qu'on fusilla quelques jours plus tard. M. de Feu put envoyer un courrier à sa famille de Sens ; M<sup>lle</sup> de Potrin-court se chargea d'aller trouver Bourrienne au palais du Luxembourg, qu'habitait alors le premier consul, et le pauvre détenu dut à un mouvement de générosité de Bonaparte et à la rapidité d'un courrier spécial envoyé au général Férino, d'échapper à une mort certaine. Les lois barbares de la Convention n'étant pas abolies, il avait risqué sa tête à vouloir, trop tôt, respirer l'air de sa patrie ; c'est ainsi que, trop souvent, leurs œuvres survivent aux législateurs criminels et étouffent la liberté dans une étroite posthume.

La ville de Sens est liée, par un motif tout particulier de reconnaissance, à la mémoire de M. de Feu.

Elle doit à sa générosité la conservation de la vénérable basilique de Saint-Savinien et de la crypte des martyrs, dont il fit don au diocèse, le 5 avril 1836 (1). — Note personnelle de M. J. PERRIN.)

(1) Voy. *Bulletin de la Société archéologique de Sens* (t. XIV, p. 145